

# CONTRAT DE VILLE DU QUARTIER DE LA GARE A SAINT-LOUIS 2015 - 2022

## RAPPORT ANNUEL 2018 SUR LA MISE EN OEUVRE DE LA POLITIQUE DE LA VILLE



Rapport approuvé le 18 décembre 2019

## TABLE DES MATIERES

PREAMBULE .....	3
1. Rappel des principales orientations du contrat de ville et leur lien avec le projet de territoire .....	4
2. La mise en œuvre du contrat de ville .....	8
2.1. <i>Une nouvelle dimension intercommunale</i> .....	8
2.2. <i>Une démarche partenariale</i> .....	9
2.3. <i>Une ingénierie locale dédiée</i> .....	10
2.4. <i>Des habitants-es parties prenantes de la mise en œuvre du contrat de ville</i> ..	10
2.5. <i>Des espaces de réflexion collective</i> .....	11
2.6. <i>Les documents réalisés en 2018</i> .....	12
3. L'évolution du contexte - Eléments sur le quartier .....	15
3.1. <i>Données de cadrage sociodémographiques</i> .....	15
3.2. <i>Données de situation par rapport à l'emploi et à la précarité</i> .....	16
4. Actions menées au bénéfice des habitants-es du Quartier de la Gare et évaluation.....	20
4.1. <i>Bilan chiffré des actions financées par l'Etat (BOP 147), la Ville de Saint-Louis et Saint-Louis Agglomération (crédits spécifiques « politique de la ville »)</i> .....	20
4.2. <i>Approche qualitative des actions financées (hors la mission d'accompagnement par l'ORIV)</i> .....	24
4.3. <i>Bilan de l'utilisation de l'abattement sur la TFPB</i> .....	30
5. Bilan des moyens de droit commun mobilisés pour le Quartier de la Gare .....	32
6. Travail réalisé dans le cadre du Projet de Renouvellement Urbain d'Intérêt Régional (PRIR).....	50
7. Perspectives d'évolution au regard des résultats obtenus et des moyens mobilisés .....	51
8. Une démarche intégrée : articulation entre les volets social, économique et urbain du contrat de ville .....	52
9. Rapport sur les actions menées en matière de développement social urbain financées par la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale au titre de l'année 2018 (DSUCS) .....	54
ANNEXES .....	56

## PREAMBULE

---

### Cadre réglementaire d'élaboration et d'approbation du rapport annuel sur la mise en œuvre de la politique de la ville

Dans le cadre de la loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, les communes et Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) signataires d'un contrat de ville ont obligation de rédiger un rapport annuel.

Le décret n° 2015-1118 du 3 septembre 2015 relatif au rapport sur la mise en œuvre de la politique de la ville prévu aux articles L. 1111-2 et L. 1811-2 du code général des collectivités territoriales fixe son contenu et son mode d'élaboration.

Ainsi, le document a pour objet de présenter la situation de la collectivité au regard de la politique de la ville, les actions qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation.

Le projet de rapport est élaboré par l'EPCI compétent en lien avec les communes concernées par un quartier prioritaire au titre de la politique de la ville, les conseils citoyens et, le cas échéant, les autres parties signataires du contrat.

Il est soumis pour avis aux conseils municipaux concernés et aux conseils citoyens de chaque quartier. Le délai qui leur est réservé pour transmettre leurs remarques est d'au moins un mois. A défaut de réponse dans le temps imparti, leur avis est réputé favorable.

Les contributions et délibérations des conseils municipaux, des conseils citoyens et le cas échéant de toute autre partie signataire du contrat de ville sont annexées au projet de rapport sous la forme d'un avis.

L'assemblée délibérante de l'EPCI approuve le projet de rapport et indique les suites qui peuvent être réservées aux observations formulées par les conseils citoyens, par les conseils municipaux et le cas échéant toute autre partie signataire du contrat.

Le rapport approuvé et ses annexes sont alors rendus publics.

☞ *Pour en savoir plus :*

<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/decret/2015/9/3/VJSV1516539D/jo/texte>

Signé le 24 juin 2015, le contrat de ville du Quartier de la Gare à Saint-Louis formalise un projet de développement global et partenarial pour ce quartier et définit les moyens que les acteurs institutionnels et associatifs qui interviennent localement s'engagent à mettre en œuvre à ce titre.



L'année 2018 s'inscrit dans la continuité des années précédentes, aussi bien au niveau de la programmation des actions que de la gouvernance et de l'animation de la démarche.

## 1. Rappel des principales orientations du contrat de ville et leur lien avec le projet de territoire

---

Les orientations et objectifs opérationnels du contrat de ville de Saint-Louis ont pour ambitions communes de chercher à réduire les inégalités territoriales entre les habitants du Quartier de la Gare et ceux du reste de l'agglomération de Saint-Louis et d'améliorer les conditions de vie des habitants de ce quartier.

Ils s'inscrivent à la fois dans le cadre des priorités nationales en matière de politique de la ville et d'enjeux propres au quartier.

Bien que le Quartier de la Gare à Saint-Louis ait été retenu comme prioritaire au titre de la politique de la ville, révélant ainsi les fragilités économiques, sociales et urbaines d'une partie de sa population, il n'en dispose pas moins d'atouts nombreux et d'un potentiel certain de développement, que les acteurs locaux (collectivités, bailleurs, acteurs associatifs,...) s'efforcent d'améliorer et de valoriser depuis plusieurs années à travers divers projets portant sur les aménagements urbains, les transports, l'habitat, l'économie, l'emploi, la culture, le vivre ensemble.

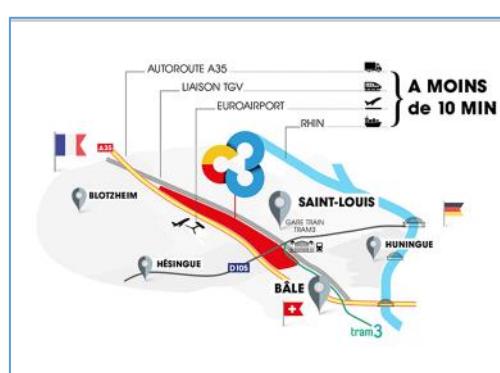
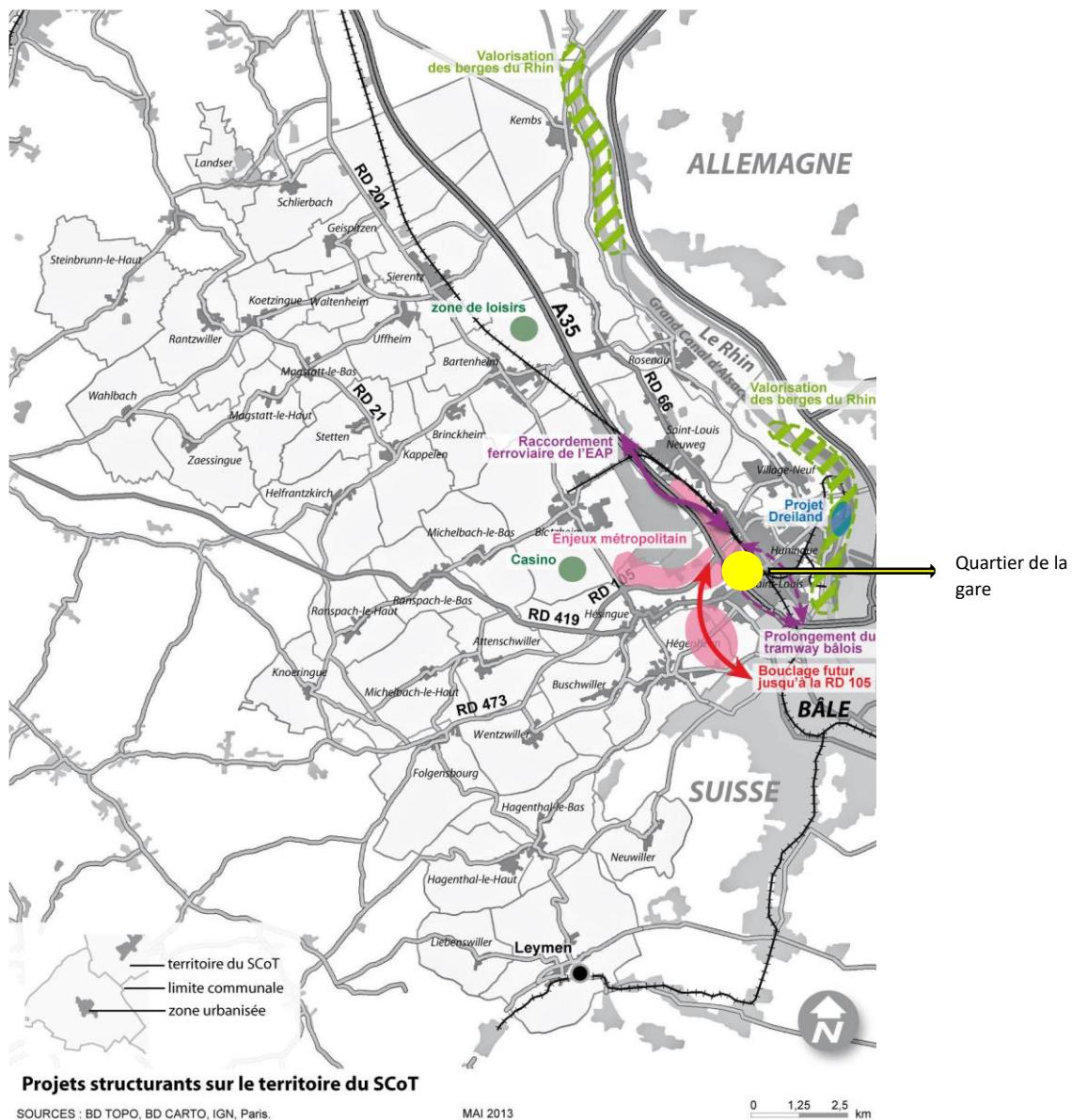
Sans nier les difficultés réelles que rencontre une partie de sa population au quotidien, ce quartier présente toutefois une situation moins critique et dégradée que d'autres quartiers prioritaires de la Région en raison notamment de sa localisation en centre-ville, sa bonne desserte par différents modes de transport, la présence de commerces de proximité et d'équipements variés et les nombreux investissements faits par les acteurs locaux. De fait, il est fréquenté aussi bien par les Ludoviciens, les habitants de l'agglomération qu'une population extérieure (usagers, clients ou salariés dans le quartier, visiteurs de passage ou personnes en transit,...).

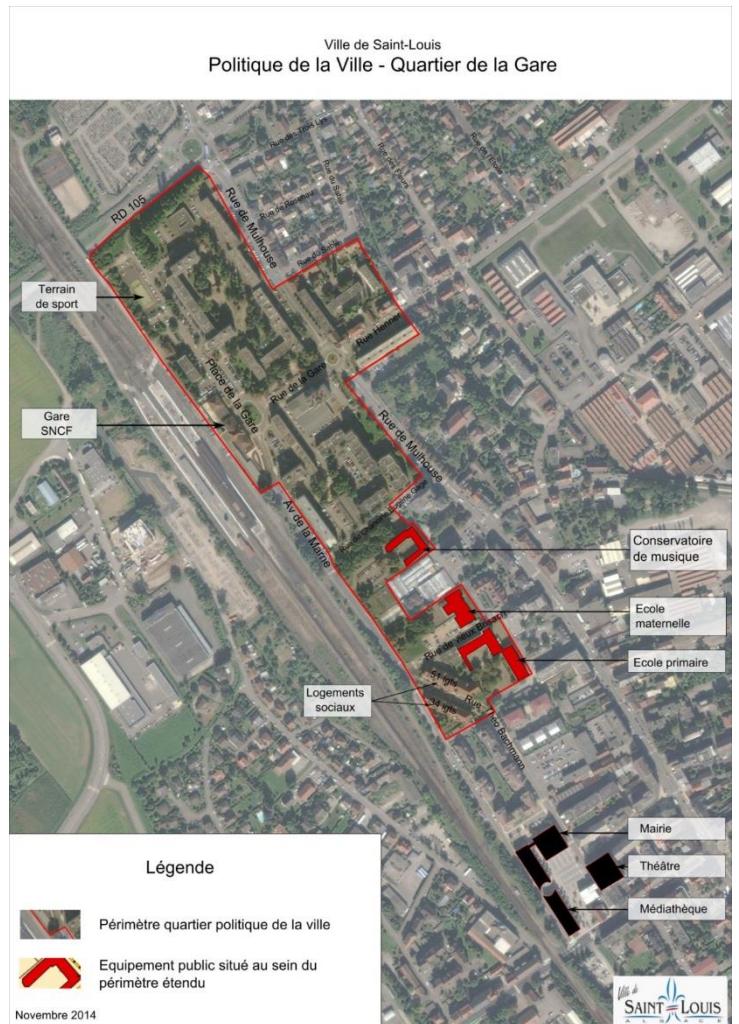
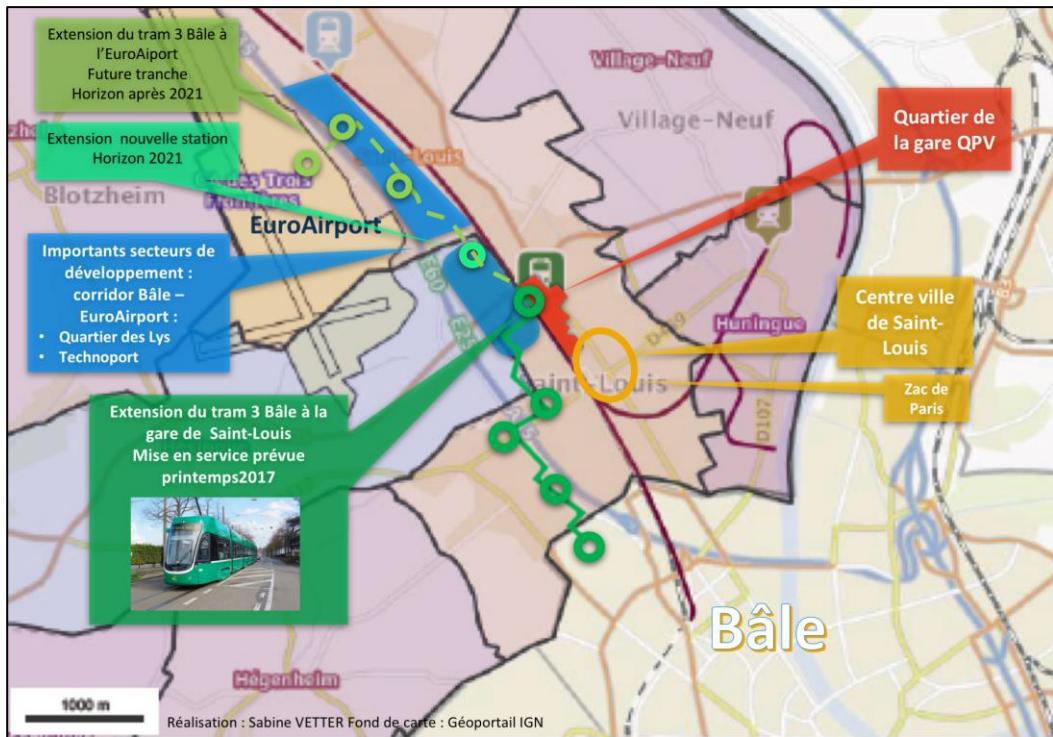
Le contrat de ville est ainsi perçu comme une opportunité pour :

- poursuivre et consolider la dynamique de projets engagée, grâce à la mise en œuvre de nouveaux moyens en termes d'ingénierie et de financements ;
- expérimenter de nouvelles méthodes de travail, globales, partenariales et transversales, dans une perspective d'essaimage sur d'autres quartiers de la ville et de l'agglomération.

Le projet de territoire qui sous-tend le contrat de ville et le projet de renouvellement urbain du Quartier de la Gare, a été défini selon une logique multiscalaire favorisant les complémentarités et synergies :

- celle du quartier : il s'agit à la fois d'améliorer le cadre de vie des habitants et les conditions des salariés qui y travaillent et de faciliter pour ses usagers, l'accès aux services, commerces et équipements qui s'y trouvent ;
- celle de la ville : les objectifs visés consistent notamment à mettre en valeur la position centrale de ce quartier et à assurer sa bonne connexion au reste de la ville ;
- celle de l'agglomération : le but recherché ici est de renforcer la vocation de plateforme multimodale de transports et de porte d'entrée dans le territoire, que tient ce quartier à l'échelle de l'agglomération. Cette dimension entre en interaction avec le projet Euro3Lys, situé de l'autre côté de la gare.





Sur la base d'un diagnostic exhaustif, cinq enjeux stratégiques ont été identifiés comme prioritaires et déclinés en objectifs opérationnels :

- **Enjeu stratégique 1 : un quartier (re)pensé... en termes urbanistique, d'aménagement, de déplacement.**  
La restructuration du quartier passe, entre autres, par une optimisation de la gestion des espaces extérieurs et espaces verts selon une logique de résidentialisation et de privatisation mais aussi par un travail sur le parc de logements (rénovation de certains immeubles, notamment), par une amélioration de l'organisation des circulations (piétonnes, routières, cyclistes) et une requalification à venir de certains bâtiments (ancien local de la CPAM, ancienne COOP).
- **Enjeu stratégique 2 : des parcours d'insertion et d'emploi optimisés.**  
Il s'agit, dans ce cadre, de faciliter la réalisation de parcours d'insertion continus en palliant les maillons manquants, d'adapter les structures et actions existantes afin de favoriser l'accès à la création d'activités/d'entreprises, de trouver des solutions adaptées aux situations de chômage de longue durée et de développer une offre linguistique à visée qualifiante.
- **Enjeu stratégique 3 : le renforcement de la dimension éducative.**  
Les actions prévues à cet effet portent sur un renforcement des processus d'appui éducatif en direction des enfants et des jeunes, un soutien à la parentalité et un travail ciblé sur la non maîtrise de la langue (tant pour les enfants que les parents).
- **Enjeu stratégique 4 : l'accès aux droits et aux services.**  
Les objectifs visés sont de favoriser les espaces permettant les rencontres, la reconnaissance des personnes, de renforcer les droits, de permettre une prise en charge globale des personnes et un accès renforcé à l'offre culturelle et sportive.
- **Enjeu stratégique 5 : la sécurité et le renforcement de la prévention de la délinquance.**  
Les leviers d'action en la matière portent aussi bien en amont sur le renforcement de la prévention qu'en aval sur une meilleure prise en charge des « victimes » et le développement de mesures de réparation.

En parallèle et de manière transversale, le contrat de ville entend promouvoir la prise en compte des enjeux d'(e) :

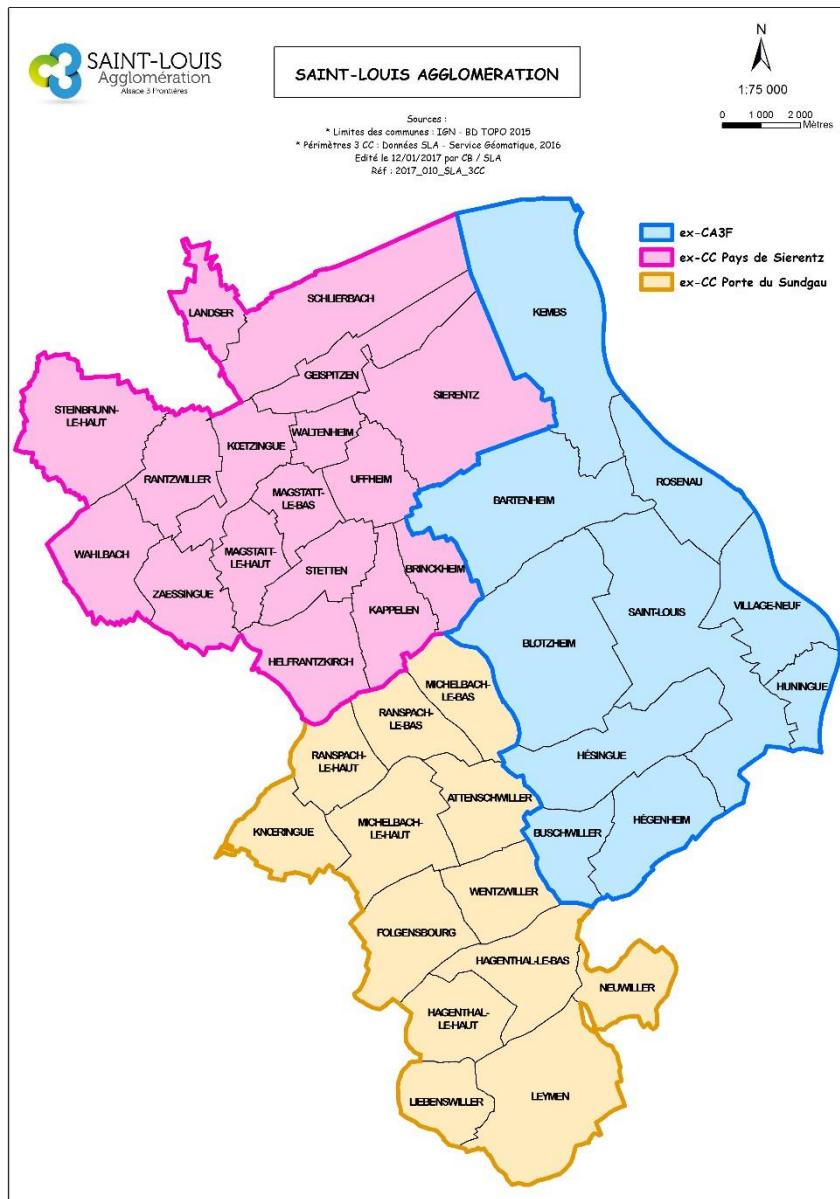
- égalité entre les femmes et les hommes ;
- prévention des discriminations ;
- jeunesse.

Si ces objectifs semblent pour la plupart toujours d'actualité, il s'agira toutefois, lors de l'évaluation à mi-parcours du contrat de ville, de mesurer les premiers résultats obtenus, d'identifier les éventuels écarts par rapport aux prévisions, les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre des actions et/ou l'atteinte des objectifs visés et d'en cerner les raisons, dans la perspective de s'interroger sur leur maintien ou réajustement sur la deuxième période de mise en œuvre du contrat de ville.

## 2. La mise en œuvre du contrat de ville

### 2.1. Une nouvelle dimension intercommunale

Le 1<sup>er</sup> janvier 2017, la Communauté d'Agglomération des Trois Frontières a fusionné avec les Communautés de Communes du Pays de Sierentz et de la Porte du Sundgau. Ces trois EPCI forment aujourd'hui Saint-Louis Agglomération (SLA).



La Communauté d'Agglomération est ainsi passée de 10 à 40 communes et comptait 78 300 habitants<sup>1</sup> au recensement de la population de 2016.

<sup>1</sup> RP 2016 - source : INSEE. Le nombre d'habitants était de 74.537 au recensement de 2011.

Le poids démographique du quartier prioritaire dans l'ensemble communautaire ne représente que 2,4% de la population intercommunale et 9,3% de la population municipale<sup>2</sup>.

La politique de la ville étant une compétence communautaire obligatoire, Saint-Louis Agglomération a conforté ses moyens pour en assurer l'exercice.

Dans le cadre de la fusion, qui a donné lieu à une réorganisation des instances et services communautaires, une commission uniquement consacrée à la « Politique de la Ville » a été mise en place. Bien que la politique de la ville porte sur un seul quartier de l'agglomération, l'enjeu est que les « bonnes » pratiques expérimentées dans le cadre du contrat de ville puissent servir de référence et être essaimées dans d'autres secteurs de l'agglomération.

Présidée par Mme Pascale SCHMIDIGER, la commission compte 16 élus issus de communes diverses.

Elle s'est réunie à deux reprises en 2018 :

- La réunion du 10 avril a permis d'examiner pour avis les dossiers de demande de financement adressés à Saint-Louis Agglomération avant leur présentation au Conseil de Communauté. La transférabilité des actions sur d'autres territoires a également été évoquée, notamment sur le secteur de l'animation jeunesse où de bonnes pratiques ont pu être observées.
- Lors de la réunion du 5 décembre, le rapport 2017 sur la mise en œuvre de la politique de la ville a été examiné pour avis par les membres de la commission avant sa présentation au Conseil de Communauté, qui l'a approuvé. Cette commission a permis d'aborder l'évaluation à mi-parcours du contrat de ville en faisant un point sur l'état d'avancement du projet de renouvellement urbain.

Concomitamment à la commission, la Communauté d'Agglomération a créé un service « Politique de la Ville », rattaché à la Direction de la Cohésion sociale. La responsable de cette direction partage son temps entre les services « habitat » et « politique de la ville ».

## 2.2. Une démarche partenariale

L'une des plus-values de la politique de la ville réside dans l'association d'une pluralité d'acteurs, qui favorise une approche globale et transversale des enjeux à traiter.

L'année 2018, tout comme la précédente, a permis de conforter d'avantage le caractère partenarial de la démarche, qui s'est notamment concrétisé à travers la mobilisation, tout au long de l'année, des diverses instances politiques et techniques du contrat de ville.

Le **Comité de Pilotage**, composé de représentants des signataires du contrat de ville ainsi que des représentants du Conseil Citoyen, s'est réuni deux fois au cours de l'année :

- Ainsi, le comité de pilotage du 13 mars 2018 a permis de faire un point d'étape sur l'ensemble des travaux et des actions réalisés au cours de l'année antérieure. Il a notamment été question du plan de prévention de la radicalisation violente et de sa mise en œuvre sur le Quartier de la Gare.

---

<sup>2</sup> Cf. partie relative à la présentation statistique du QPV.

- L'ordre du jour du comité de pilotage du 4 décembre 2018 portait principalement sur le programme de travail prévisionnel 2019 et sur la programmation financière du contrat de ville.

**Le Comité de programmation concertée**, qui associe les principaux financeurs du contrat de ville, s'est, quant à lui, réuni le 13 mars 2018, afin de tirer le bilan de la programmation financière de l'année 2017 et examiner les demandes de financement reçues en février 2018, en vue de transmettre au Préfet un avis circonstancié.

**Le Comité Inter-Acteurs** réunit l'ensemble des acteurs impliqués dans le contrat de ville : habitants, acteurs locaux (sociaux, éducatifs, de l'emploi, du logement...), acteurs associatifs, représentants de l'Etat, des collectivités, des autres structures partenaires. Cette instance permet d'interroger de manière collective la situation du territoire mais aussi d'effectuer une « revue des projets ». Ce comité complète également, par le biais d'observations et de bilans, la pertinence de l'action auprès de la population.

Au cours de l'année 2018, il s'est réuni à deux reprises :

- La rencontre du 25 janvier 2018 a permis de faire un bilan des actions menées en 2017.
- Celle du 15 novembre 2018 a donné lieu à une information sur la programmation financière de l'année en cours, une présentation de dispositifs/actions mis en oeuvre par des membres du Comité (ex :dispositifs de la Région Grand Est pouvant bénéficier aux QPV,...) et a permis de faire le point sur le programme de travail de l'année à venir.

### 2.3. Une ingénierie locale dédiée

Le suivi et la mise en œuvre du contrat de ville reposent sur un travail d'animation en continu. Une équipe projet, composée de représentants des services de la Ville de Saint-Louis et de Saint-Louis Agglomération en charge de la politique de la ville et de la Directrice de l'ORIV, se réunit au moins une fois par mois (sauf en août), afin de faire le point sur l'avancement des dossiers en cours et d'engager le travail à venir. En complément, ils échangent régulièrement par mail et téléphone.

### 2.4. Des habitants-es parties prenantes de la mise en œuvre du contrat de ville

- Les médiateurs sociaux de la Ville de Saint-Louis

Deux médiateurs sociaux (dispositif « adulte relais ») sont affectés au Quartier de la Gare depuis leur prise de fonction le 6 juillet 2015. Leur rôle consiste notamment à aller à la rencontre des habitants au sein du quartier, dans les parcs publics, aux pieds des immeubles, dans les écoles et sur les terrains multisports.

Ces contrats étant à durée déterminée, ils ont été renouvelés le 6 juillet 2018 pour une durée de trois ans.

Durant toute l'année 2018, les médiateurs sociaux ont effectué un important travail d'accompagnement des habitants dans leurs démarches administratives, que ce soit à leur domicile et/ou dans les institutions.

Leur immersion et leur bonne connaissance du terrain ont été bénéfiques aux services de la Ville de Saint-Louis en permettant la transmission d'informations. Leur disponibilité et les actions mises en place ont également contribué au bien vivre ensemble au sein du quartier.

Pour illustrer le travail mené en 2018, on peut citer les actions suivantes :

- Action de soutien scolaire en partenariat avec l'école Victor Hugo. Il s'agit d'accompagner les enfants en difficulté scolaire dans leurs devoirs et soutenir les parents dans la réussite éducative de leurs enfants.  
*Bilan : 42 élèves de l'école primaire et 10 collégiens en bénéficient tous les mercredis après-midi (hors vacances scolaires).*
- Accompagnement individuel des habitants : Il consiste en un travail d'orientation, d'aide, de conseil et de suivi dans le cadre des démarches administratives, mais aussi en une mise en relation et médiation avec les institutions locales : écoles, mairie, associations, ...
  - ☞ *L'ensemble des actions des deux médiateurs sociaux est retracé dans leur rapport d'activité 2018, disponible sur demande.*

#### **- Le Conseil Citoyen du Quartier de la Gare**

L'une des particularités du contrat de ville consiste en l'association d'habitants, de commerçants ou d'associations du quartier à sa mise en œuvre. Ils interviennent dans le cadre du Conseil Citoyen dont ils sont membres.

Depuis son installation en octobre 2015, le Conseil Citoyen du Quartier de la Gare à Saint-Louis se montre particulièrement actif et assidu. Ses représentants participent aux diverses réunions du contrat de ville et du projet de renouvellement urbain auxquelles ils sont invités. Ils se réunissent également à raison d'une fois par mois en dehors des congés estivaux pour traiter de sujets dont ils se sont saisis et pour rendre un avis sur des documents relevant de la mise en œuvre du contrat de ville. Ils sont amenés à convier à leurs séances de travail des partenaires institutionnels ou associatifs.

En 2018, au-delà de la participation aux différentes réunions organisées dans le cadre du contrat de ville, le Conseil Citoyen a, sur la base d'un travail préalable, organisé un « diagnostic en marchant » auquel ont été conviés l'ensemble des partenaires. Il a eu lieu le 26 mars 2018 et a donné lieu à la rédaction d'un document.

Il a également rédigé un avis sur le rapport relatif à la mise en œuvre de la politique de la ville en 2017, assorti de propositions (cf point 2.6).

Un travail en interne du Conseil Citoyen a par ailleurs été engagé dans la perspective de son renouvellement et d'une optimisation de son fonctionnement.

## **2.5. Des espaces de réflexion collective**

Sur un certain nombre de sujets, identifiés dans le cadre du diagnostic préalable au contrat de ville et/ou qui relèvent d'un enjeu réglementaire, des temps de réflexion et d'échanges en groupes thématiques ont été instaurés.

Deux réunions ont été organisées dans le cadre du **Groupe de Travail « Enjeux linguistiques »**. Elles ont eu lieu le 26 janvier 2018 et le 15 novembre 2018. Elles ont notamment été l'occasion d'évoquer le fonctionnement de la plateforme linguistique, les nouvelles modalités de prise en charge des cours de français (intervention de l'OFII<sup>3</sup>) et plus largement des formations linguistiques (intervention de la Région Grand Est), ainsi que d'échanger sur la plateforme PAROL.

---

<sup>3</sup> Office Français de l'Immigration et de l'Intégration

**Le 13 juin une réunion a été organisée autour des enjeux de gestion urbaine et sociale de proximité (GUSP).** Ce groupe avait été installé le 10 mai 2017. L'objectif de cette réunion était double :

- Synthèse et échanges sur le diagnostic en marchant réalisé le 26/03 à l'initiative du Conseil Citoyen ;
- Bilan des actions menées par Domial et Logiest dans le cadre de l'abattement TFPB. Y étaient conviés les membres du Conseil Citoyen, l'ensemble des services de la Ville et de l'Agglomération concernés par la GUSP, ainsi que les services de l'Etat (DDT et Pôle politique de la ville de la sous-préfecture de Mulhouse) et les bailleurs.

**Le Groupe de Travail dédié à la Maison de Quartier** ne s'est pas réuni du fait de la mise en œuvre du projet, qui s'est traduit par l'inauguration de ce nouvel espace début 2019.

Il n'y a pas eu, non plus, de réunion du **Groupe de travail « observation - évaluation »**. Le travail d'évaluation a été mené en équipe projet (représentants de la Ville de Saint-Louis, SLA, Sous-Préfecture et ORIV) lors de différentes réunions (25/01, 14/02, 21/03, 12/04, 16/05, 03/10). Elles ont permis de définir les questions évaluatives et la méthode de travail. Suite à ces différents temps, le travail évaluatif a été réalisé, il donnera lieu à un rapport dédié.

Enfin dans le cadre du projet de **renouvellement urbain**, l'équipe technique (représentants de la Ville de Saint-Louis, SLA, DDT68, Action Logement, Aléos) s'est réunie en « équipe projet » à plusieurs reprises tout au long de l'année : 12/01, 27/03, 02/05, 05/07, 13/09, 25/10. Il s'agissait de définir le projet de renouvellement urbain (opérations et financements) et rédiger la convention ad hoc.

## 2.6. Les documents réalisés en 2018

**Le rapport de l'année 2017 relatif à la mise en œuvre de la politique de la ville** a été rédigé par les services de Saint-Louis Agglomération, de la Ville de Saint-Louis et de l'ORIV durant l'été 2018.

Puis il a été transmis pour avis à la Ville de Saint-Louis et au Conseil Citoyen, par courrier en date du 31 octobre 2018.

Il a donné lieu à un avis favorable du Conseil Municipal de Saint-Louis lors de sa séance du 15 novembre 2018.

Le Conseil Citoyen a, pour sa part, examiné le document lors de sa séance de travail du 14 novembre 2018.

A cette occasion, ses membres ont souhaité apporter des compléments d'information et alerter sur les points suivants en lien avec les enjeux du contrat de ville :

- 1er enjeu : un quartier repensé en termes d'urbanisme, d'aménagement, de déplacement  
Pour le Conseil Citoyen, des travaux ont été réalisés mais ils n'ont pas systématiquement été identifiés et valorisés pour tous les habitants du quartier. Le Conseil constate la matérialisation de l'aménagement de la voirie par la mise en place d'un parking. Toutefois, malgré des mesures, certaines incivilités prévalent. En journée, le stationnement est limité à deux heures, mais des difficultés

persistent en soirée. Les membres du Conseil Citoyen souhaitent un renforcement de la communication sur l'existence du Parking Relais pour les habitants et pour les usagers de la SNCF.

- 2ème enjeu : des parcours d'insertion et d'emploi optimisés  
Il existe des formes et des modalités multiples d'accompagnement vers et dans l'emploi. Un certain nombre de conventions sont signées avec Pôle Emploi et les associations locales reconnues sur le territoire comme Ludo Services et la Mission Locale. Les partenaires locaux notent une amélioration des situations d'emploi notamment à destination des jeunes. De nombreuses demandes ont été formulées tant sur les moyens de formation que sur des parcours de réorientation. Le Conseil Citoyen insiste sur le fait que la formation est essentielle pour retrouver du travail, notamment pour les personnes les plus fragiles, et que cette formation doit être idéalement la plus qualifiante possible.
- 3ème enjeu : le renforcement de la dimension éducative  
Le Conseil Citoyen souligne la hausse de la fréquentation au cours de français. Cependant, des freins subsistent comme le problème de la garde des jeunes enfants ou les difficultés linguistiques permettant de participer assidument au cours de français. Les familles semblent identifier difficilement les actions proposées pour leurs enfants. La mobilisation des parents dans le cadre de cet axe reste fondamentale. Des actions autour de la citoyenneté doivent être soutenues, tout comme les actions ciblées sur la gestion des déchets en collaboration avec les bailleurs sociaux.
- 4ème enjeu : l'accès aux droits et aux services  
Le Conseil Citoyen attire l'attention sur le manque de communication à destination des habitants et propose de développer cet axe par le biais du magazine de la ville. Ainsi, une page mensuelle pourrait être publiée concernant les actions qui se déroulent au sein du Quartier de la Gare. En termes d'action, un parcours d'intégration par l'acquisition de la langue française (PIAL) va être proposé aux jeunes étrangers extra-européens qui ne disposent pas du niveau minimal de maîtrise du français. Cette action devrait favoriser l'entrée dans des dispositifs de droit commun d'insertion sociale et professionnelle et a fortiori permettre d'accéder au marché du travail (Niveau A1).
- 5ème enjeu : la sécurité et le renforcement de la prévention de la délinquance  
Les membres du Conseil Citoyen souhaitent rencontrer les bailleurs pour prendre connaissance des actions mises en œuvre dans le cadre de l'abattement TFPB (Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties) car ils notent, de manière générale, un manque de proximité avec les bailleurs sociaux. Pour rappel, cet abattement vise à améliorer les conditions de vie des habitants.  
Les participants soulignent la bonne relation avec la Police Nationale. Ces relations se sont renforcées depuis l'intervention du commissaire MUESSER au sein du Conseil Citoyen qui a permis de tisser des liens interindividuels avec les membres présents. Sur le point sécuritaire, il est à noter le renforcement des opérations des Agents de Surveillance sur la Voie Publique (ASVP) permettant, entre autres, la régulation des problèmes de circulation aux abords des écoles.

Après avoir pris connaissance de ces deux avis, la Commission « Politique de la Ville » de Saint-Louis Agglomération, réunie le 5 décembre 2018, a émis un avis favorable. Elle a également tenu à souligner l'implication de tout le réseau des partenaires qui participent à la mise en œuvre et/ou au financement d'actions dont le bénéfice pour les habitants du Quartier de la Gare est avéré.

Elle précise, en réponse aux propositions du Conseil Citoyen, que des actions de communication sont déjà menées régulièrement pour informer les usagers de l'existence du parking relais coté gare ouest, de ses modalités d'occupation et de ses tarifs. De même, un travail de sensibilisation et d'accompagnement est entrepris tout au long de l'année auprès des habitants du Quartier de la Gare mais plus globalement de Saint-Louis Agglomération, sur la bonne gestion des déchets. La Commission rappelle également que de nombreuses actions d'accompagnement vers l'emploi sont déjà entreprises par Saint-Louis Agglomération et ses partenaires, tout en considérant qu'elles méritent d'être poursuivies et adaptées aux spécificités des publics visés. Enfin, la commission s'engage à relayer à la Ville de Saint-Louis et aux bailleurs sociaux les observations et propositions concernant leurs domaines de compétences respectifs.

Sur cette base, le Conseil de Saint-Louis Agglomération a approuvé le rapport par délibération en date du 19 décembre 2018. Le document a ensuite été diffusé à tous les partenaires impliqués dans la mise en œuvre du contrat de ville.

### 3. L'évolution du contexte - Eléments sur le quartier

---

Afin de suivre l'évolution de la situation des habitants du quartier et de mesurer les résultats des actions mises en œuvre au titre de la politique de la ville il a été décidé en 2015 de mettre en place un tableau de bord basé sur quelques indicateurs clés.

Les indicateurs retenus ont été choisis de manière à répondre à plusieurs exigences :

- faire le lien avec les axes stratégiques du contrat de ville ;
- données gratuites, disponibles à l'échelle des QPV.

Mais le suivi de ces indicateurs s'est avéré complexe les années suivantes du fait d'un problème de non disponibilité des données, de changement des données disponibles....

A compter du rapport annuel 2017, il a été proposé de mettre à disposition :

- des « données de cadrage général » (qui ne sont pas actualisées régulièrement mais qui permettent de rendre compte des grandes tendances qui touchent les territoires étudiés) présentant les caractéristiques sociodémographiques des territoires ;
- des « données de situation » rendant compte annuellement des évolutions, notamment dans le domaine de l'emploi, de la précarité et de la pauvreté.

Le rapport annuel 2018 présente une singularité car il propose un retour sur les indicateurs de manière diachronique (depuis la signature du contrat de ville). Ce travail réalisé dans le cadre du rapport évaluatif est mis à profit dans le cadre de ce rapport annuel.

#### 3.1. Données de cadrage sociodémographiques

Le nombre d'habitants du Quartier de la Gare qui avait été évalué à 1 800 habitants au moment de la signature du contrat de ville, s'établit dorénavant à 1 889 habitants (selon les données disponibles de l'INSEE au titre du recensement de la population de 2013).

Les habitants du quartier représentent donc un peu moins de 10% de la population municipale.

Les données présentées (cf. tableau ci-dessous) font apparaître un profil sociodémographique différent à l'échelle du quartier prioritaire par rapport à celui relevé à l'échelle de la Ville et de l'Agglomération.

Globalement les habitants du Quartier de la Gare présentent un profil plus marqué, tout en suivant la même tendance que celle relevée au niveau de la ville voire de l'agglomération.

Ainsi le quartier compte une part beaucoup plus importante de jeunes (0-24 ans) que celle relevée à l'échelle de l'intercommunalité ainsi que de la commune. La part des jeunes y est de 36,8% alors qu'elle est seulement de 29,3% au niveau de Saint-Louis et de 27,5% au niveau de l'agglomération de Saint-Louis. Pour autant la part de jeunes baisse à toutes les échelles géographiques. Pratiquement 4 habitants sur 10 résidant au Quartier de la Gare ont moins de 25 ans.

A contrario, les 60 ans et plus ne représentent qu'un peu moins de 2 habitants sur 10 (17,4 %), même si leur part est en augmentation entre 2010 et 2015. Ce taux est inférieur à celui relevé à l'échelle de la Ville (21,7%) et de l'agglomération (23%).

Logiquement l'indice de jeunesse (rendant compte de la proportion des moins de 20 ans sur les plus de 60 ans) est en baisse tout en restant à un niveau élevé à l'échelle du Quartier de la Gare. On y compte deux jeunes pour une personne de plus de 60 ans.

L'évolution la plus marquante reste celle qui concerne la part de la population étrangère. La croissance est très forte et se singularise des autres territoires. L'écart est de 8 points entre la situation relevée au niveau du quartier et le reste de la Ville. Le taux d'étrangers a atteint 31,6% (contre 23% précédemment). L'attention particulière portée aux enjeux en termes de maîtrise de la langue, mais aussi de communication et de diffusion d'information ainsi que de mixité sociale prend tout son sens au regard de ces données.

	CA Saint-Louis	Saint-Louis	QPV de la Gare	Evol	Source
<b>Nb habitants</b>	<b>78300 *</b>	<b>20 237</b>	<b>1 889</b>	RP 2013 / 2016*	RP 2013 / 2016*
<b>Part QPV (en %)</b>	<b>2,4</b>	poids	9,3		
<b>PROFIL SOCIODEMOGRAPHIQUE</b>					
Part pop 0-24 ans (en %)	28,9	30,8	38,9	RP 2010	RP 2010
	27,5	29,3	36,8		
Part pop 60 ans et plus (en %)	19,4	19	15,1	RP 2010	RP 2010
	23	21,7	17,4		
Indice jeunesse	1,2	1,3	2,1	RP 2010	RP 2010
	1,0	1,1	1,9		
Part étrangers (en %)	14,4	23,1	23	RP 2010	RP 2015
	15,0	22,5	31,6		
<b>SITUATION FAMILIALE</b>					
Part ménages 1 personne (en %)	34,1	40,1	43,8	RP 2010	RP 2015
	32,1	40,5	41		
Part des familles monoparentales (en %)	18,0	18,8	16,4		CAF 2015

Source : RP 2010 et 2015 / INSEE

Les situations familiales sont assez proches quelle que soit l'échelle géographique retenue. La part des personnes isolées est en baisse à toutes les échelles territoriales et surtout la présence de ces ménages n'est pas plus importante à l'échelle du Quartier de la Gare que de la ville. Mais la part de ces personnes reste à un niveau très élevé. 4 ménages sur 10 à l'échelle du Quartier de la Gare comme de Saint-Louis sont composés d'une personne seule.

L'isolement apparaît donc comme un enjeu à prendre en compte dans les actions à mener.

Par contre, à la différence de nombreux autres quartiers prioritaires la part de familles monoparentales est faible, y compris au niveau du Quartier de la Gare.

### 3.2. Données de situation par rapport à l'emploi et à la précarité

Ces données permettent d'apprécier la situation des habitants des quartiers prioritaires par rapport aux autres habitants dans le domaine de l'emploi et de la précarité (estimée à partir des minima sociaux délivrés par la Caisse d'Allocations Familiales et de la pauvreté monétaire sur la base des revenus).

Dans le domaine de l'emploi, les données relatives aux Demandeurs d'Emploi en Fin de Mois (DEFM) produites par Pôle Emploi<sup>4</sup> fin de l'année 2016 et fin de l'année 2018 (cf. tableau ci-dessous), rendent compte d'une amélioration globale du nombre de personnes inscrites à Pôle Emploi à toutes les échelles de territoire et pour quasiment toutes les catégories retenues.

Par ailleurs cette baisse est plus marquée à l'échelle du quartier que de la Ville de Saint-Louis dans son ensemble.

Pour autant, les demandeurs d'emploi continuent à être surreprésentés à l'échelle du Quartier de la Gare, même si cette surreprésentation tend à se résorber. On peut considérer que dans ce domaine la population du quartier se rapproche de la situation relevée à l'échelle de la Ville.

Demandeurs d'emploi en Fin de Mois (DEFM)	Période	CA Saint-Louis	Saint-Louis	QPV de la Gare	Evol	Poids QPV/Ville
<b>Nb DEFM (toutes catégories)</b>	fin 2016	4793	2400	344		14,33%
	fin 2018		<b>2374</b>	<b>316</b>		<b>13,31%</b>
Evolution sur deux ans (%)			-1%	-9%		
<b>Nb femmes DEFM</b>	fin 2016	2204	1064	146		13,72%
	fin 2018		<b>1052</b>	<b>117</b>		<b>11,12%</b>
Evolution sur deux ans (%)			-1%	-25%		
<b>Nb DEFM (Cat ABC)</b>	fin 2016	4476	2244	323		14,39%
	fin 2018		<b>2228</b>	<b>298</b>		<b>13,38%</b>
Evolution sur deux ans (%)			-1%	-8%		
<b>Nb DEFM (cat ABC) - &lt; 26 ans</b>	fin 2016	605	316	44		13,92%
	fin 2018		<b>286</b>	<b>35</b>		<b>12,24%</b>
Evolution sur deux ans (%)			-10%	-26%		
<b>Nb DEFM (cat ABC) + 50 ans</b>	fin 2016	1249	543	71		13,08%
	fin 2018		<b>585</b>	<b>80</b>		<b>13,68%</b>
Evolution sur deux ans (%)			7%	11%		
<b>Nb DEFM (cat ABC) CLD</b>	fin 2016	855	430	67		15,58%
	fin 2018		<b>531</b>	<b>67</b>		<b>12,62%</b>
Evolution sur deux ans (%)			19%	0%		
Source : Pôle Emploi - Dares, Demandeurs d'emploi en Fin de Mois fin 2016 et fin 2018						

Les seules données préoccupantes se situent au niveau des demandeurs d'emploi de plus de 50 ans qui sont en augmentation.

Les chiffres font également apparaître une stagnation des chômeurs de longue durée (plus de deux ans en recherche d'emploi).

Dans le domaine de l'emploi, les données du recensement de la population corroborent cette situation favorable. On y relève un accroissement du taux d'emploi en particulier à

<sup>4</sup> Ces données rendent compte du nombre de personnes inscrites à Pôle Emploi, donc elles ne prennent pas en compte les publics ne relevant pas de Pôle Emploi et ne peuvent pas être assimilées à un nombre de chômeurs. Pour autant elles rendent compte de tendances.

l'échelle du Quartier de la Gare pour l'ensemble de la population en âge de travailler comme pour les femmes. Cette évolution est d'autant plus importante à souligner parce qu'elle va à l'encontre de celle relevée au niveau de la Ville de Saint-Louis. Pour autant le taux d'emploi reste largement inférieur à l'échelle du Quartier de la Gare par rapport au reste de la ville.

Part pers 15-64 ans ayant un emploi	67,1	61,5	49,1		RP 2010
	68,8	60	50,1	↗	RP 2015
Part pers 15-64 ans ayant un emploi (femmes)	61,9	56,8	41,1		RP 2010
	64,2	55,8	43,4	↗	RP 2015

Source : INSEE (RP 2010-2015)

L'accès à l'emploi reste donc un enjeu. Si le Quartier de la Gare profite de la baisse du nombre de demandeurs, il semble toutefois que des actions doivent encore venir en appui des populations, et en particulier des plus âgés.

Cette vigilance est d'autant plus nécessaire que les habitants du Quartier de la Gare présentent une plus grande vulnérabilité.

Les données produites par la Caisse Nationale d'Allocations Familiales sur les bénéficiaires des minima sociaux (cf. tableau ci-dessous) font apparaître, sur la période écoulée depuis la signature du contrat de ville, une croissance du nombre d'allocataires, sauf pour les bénéficiaires du RSA socle.

Pour autant, la surreprésentation des habitants des quartiers prioritaires parmi les bénéficiaires de allocations sociales reste un fait marquant du territoire en particulier au niveau des bénéficiaires du RSA socle (en dépit de la baisse relevée). Ces éléments soulignent une dépendance plus marquée aux allocations de la CAF.

	Période	Saint-Louis	Part	QPV de la Gare	Part	Poids QPV/Ville
Nb allocataires CAF	fin 2017	<b>3225</b>		<b>509</b>		<b>15,8%</b>
	fin 2014	3036		499		16,4%
	Evolution	189	6,2	10	2,0	
Nb alloc CAF - AAH	fin 2017	<b>287</b>		<b>50</b>		<b>17,4%</b>
	fin 2014	241		43		17,8%
	Evolution	46	19,1	7	16,3	
Nb alloc CAF - RSA socle	fin 2017	<b>621</b>		<b>124</b>		<b>20,0%</b>
	fin 2014	602		134		22,3%
	Evolution	19	3,2	-10	-7,5	
Nb alloc dépendant à 50% des allocations CAF	fin 2017	<b>1045</b>		<b>221</b>		<b>21,1%</b>
	fin 2014	989		212		21,4%
	Evolution	56	5,7	9	4,2	
Nb allocataires dépendant à 100% des allocations CAF	fin 2017	<b>609</b>		<b>123</b>		<b>20,2%</b>
	fin 2014	595		112		18,8%
	Evolution	14	2,4	11	9,8	

Source : Données CNAF - Allocataires fin 2017 et fin 2014

Les données relatives à la pauvreté (calculées sur la base des revenus disponibles - cf. tableau ci-dessous) confirment cette tendance à la paupérisation des quartiers prioritaires.

Si globalement le revenu médian est en augmentation à toutes les échelles géographiques, les différences se maintiennent.

Le taux de pauvreté reste à un niveau élevé (20 points de plus entre la situation relevée à l'échelle de la ville et celle du quartier). 4 habitants sur 10 vivent sous le seuil de pauvreté.

	CA Saint-Louis	évol	Saint-Louis	évol	QPV de la Gare	évol	Source
Revenu médian (disponible)	27490,0	1026,7	21685,0	688,3	14500,0	736,0	Filosofi 2015
	26463,3	3,9	20996,7	3,3	13764,0	5,3	Filosofi 2013
Part des ménages imposés	69,0%		59,5%		35,9%		Filosofi 2015
	70,9%	-1,9%	61,8%	-2,3%	37,8%	-1,9%	Filosofi 2013
Taux de bas revenus déclarés (au seuil de 60%)					51,5%		Filosofi 2015
					54,2%	-2,7%	Filosofi 2013
Taux de pauvreté - Part pop sous le seuil de pauvreté (<60% du revenu médian)	11,6%		19,2%		39,0%		Filosofi 2015
	11,4%	0,2%	18,8%	0,4%	40,7%	-1,7%	Filosofi 2013

Source : Fichier Localisé Social et Fiscal -FILOSOFI (INSEE) 2013 et 2015

## 4. Actions menées au bénéfice des habitants-es du Quartier de la Gare et évaluation

### 4.1. Bilan chiffré des actions financées par l'Etat (BOP 147), la Ville de Saint-Louis et Saint-Louis Agglomération (crédits spécifiques « politique de la ville »)

Remarque liminaire : ce bilan porte uniquement sur les actions retenues dans le cadre de l'appel à projets lancé par l'Etat, la Ville de Saint-Louis et Saint-Louis Agglomération pour la programmation de leurs crédits spécifiques de l'année 2018.

Les actions relevant du droit commun, menées à titre gratuit et/ou financées par d'autres collectivités territoriales ou partenaires sont présentées au point 5.

En décembre 2017, les services de la Sous-Préfecture de Mulhouse, de la Ville de Saint-Louis et Saint-Louis Agglomération ont lancé un appel à projets afin de participer au financement d'actions s'inscrivant dans les orientations du Contrat de Ville (cf. point 1).

Les dossiers reçus dans ce cadre ont d'abord fait l'objet d'un examen conjoint par les services de ces trois financeurs en vue de vérifier l'éligibilité des demandes.

Puis ils ont été présentés pour avis au Comité de programmation concertée, qui s'est réuni le 13 mars 2018 (cf. point 2.2).

Les demandes ont ensuite été soumises à l'approbation des instances décisionnelles de chaque financeur (le Préfet du Haut-Rhin, le Conseil Municipal de Saint-Louis et le Conseil de Communauté pour Saint-Louis Agglomération).

Ainsi 27 dossiers ont été déposés, auxquels s'ajoute la demande de financement de l'ORIV pour son accompagnement à la mise en œuvre du contrat de ville de Saint-Louis.

25 ont bénéficié d'un financement de l'Etat (via le CGET<sup>5</sup>) et/ou de la Ville de Saint-Louis ou de Saint-Louis Agglomération. Il est à noter que les 4/5 des dossiers déposés (22 sur 25) le sont depuis la première année du contrat de ville, à l'instar de 2017, ce qui tend à montrer que les porteurs de projets inscrivent leur(s) action(s) de façon durable sur le territoire.

Le tableau ci-après synthétise les actions menées et financées en 2018.

Pilier	Thématique	Maitre d'ouvrage de l'action	Intitulé de l'action	Coût de l'action	Subventions CGET	Subventions et valorisations Ville de Saint-Louis	Subventions et valorisations SLA
COHESION SOCIALE	Education	CCAS de Saint-Louis	Soutien scolaire hebdomadaire pour des élèves d'école primaire et collégiens	11 945 €	8 600 €	2 389 €	
		CSC de Saint- Louis	CLAS élémentaire	18 597 €	1 500 €	9 897 €	

5 Commissariat Général à l'Égalité des Territoires

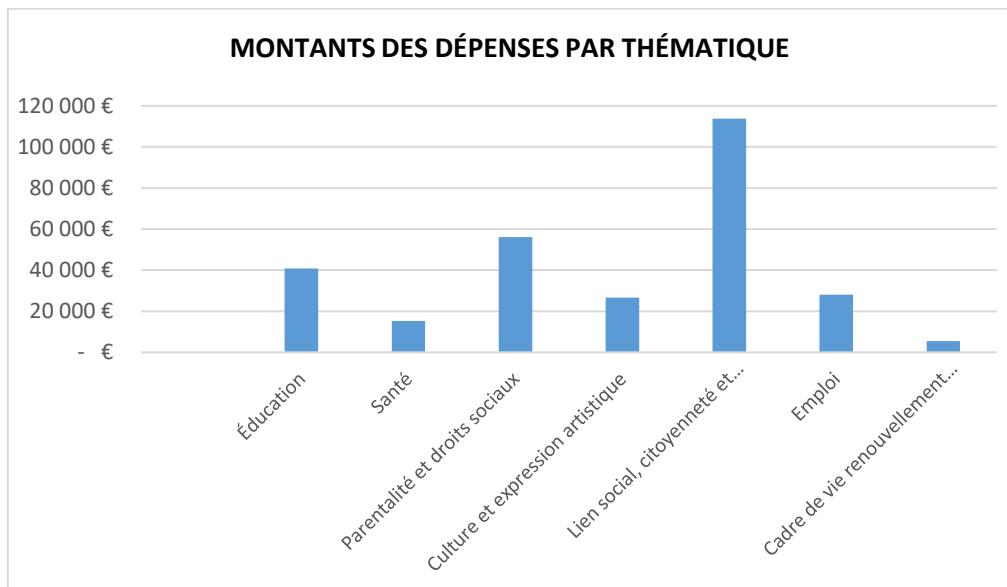
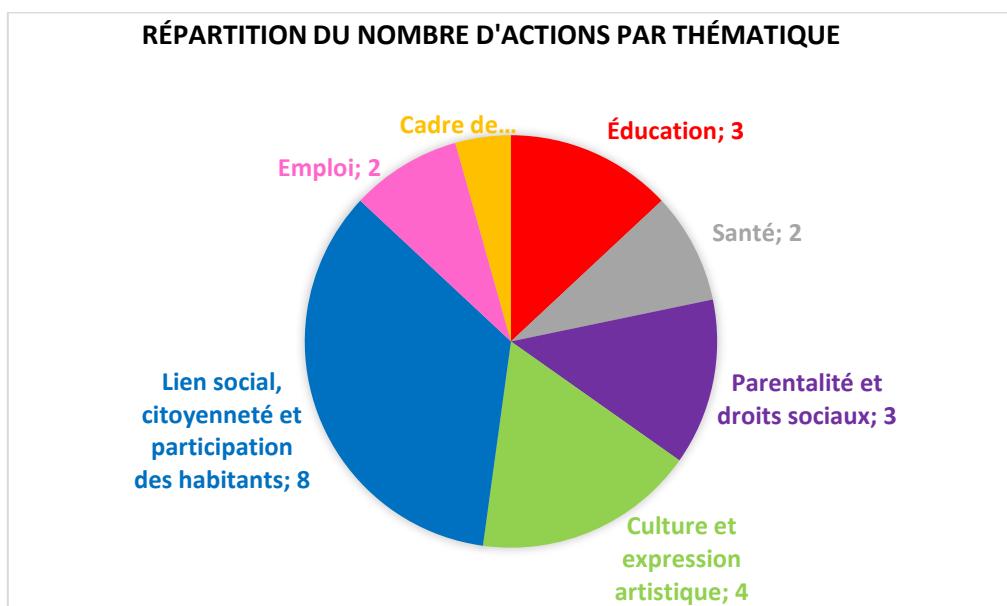
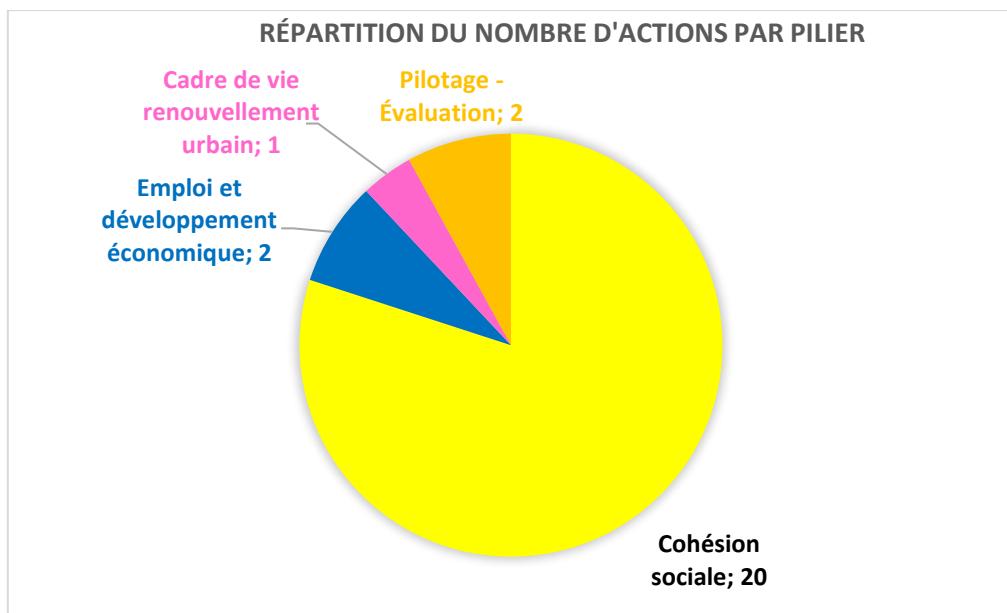
	Collège Forlen	Classe archéologique en mer (du 18 au 22/05/2019)	10 360 €	8 300 €	705 € (Délib. CM du 21/03/2019)	
Santé	CCAS de Saint-Louis	Remobilisation par le sport	9 500 €	7 600 €	1 900 €	
	CSC de Saint-Louis	Atelier bien-être	5 707 €	Pas de subvention : reliquat 2017	2 807 €	1 341 €
Parentalité et droits sociaux	Solidarité Femmes 68	L'escale	5 584 €	4 300 €		1 228 €
	CIDFF 68	Point d'accès aux droits	3 440 €	1 200 €		2 000 €
	CSC de Saint- Louis	Lieu Accueil Enfants Parents (LAEP)	47 013 €	17 100 €	14 164 €	3 655 €
Culture et expression artistique	CCAS de Saint-Louis	Compagnie El Paso - Corps caché/corps dévoilé	4 800 €	1 900 €	960 €	1 920 €
	Ville de Saint-Louis (conservatoire)	Stage découverte de la danse	5 700 €	3 000 €	1 140 €	
	Ville de Saint-Louis (conservatoire)	Stage découverte des cuivres	5 700 €	4 500 €	1 140 €	
	Ville de Saint-Louis (conservatoire)	Bourses d'aide à l'inscription au conservatoire	10 480 €	6 000 €	2 480 €	
Lien social, citoyenneté et participation des habitants	CSC de St Louis	Création d'un secteur Jeunesse	9 270 €	8 000 €	1 124 €	
	ARIANA	Mix'Art - Insertion sociale et civique à travers des arts plastiques	15 575 €	3 000 €	3 000 €	
	CCAS de Saint-Louis	Quartier libre pour la nature	17 870 €	14 000 €	2 424 €	
	CSC de Saint-Louis	Atelier socio-linguistique	35 798 €	16 000 €		7 000 €
	CSC de Saint-Louis	Conseil Citoyen	3 378 €	1 600 €	1 683 €	
	CCAS de Saint-Louis	Bourse d'aide au séjour de vacances	9 000 €	4 500 €	1 683 €	
	Ville de Saint-Louis (médiathèque)	Comptines pour petits à domicile	6 710 €	3 400 €	863 €	
	Petits débrouillards	Science en bas de chez toi	16 239 €	5 000 €	2 500 €	1 500 €

EMPLOI ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE	Emploi	Mission Locale Sundgau 3 F	Accompagnement socio-professionnel des jeunes du QPV	12 985 €	5 100 €		5 194 €
		CIDFF	Parcours linguistique à visée professionnelle	15 090 €	4 600 €		3 000 €
CADRE DE VIE ET RENOUVELLEMENT URBAIN	Cadre de vie	CCAS de Saint-Louis	Mobilité, premier pas vers l'emploi	5 438 €	4 000 €	588 €	
Sous-total				286 179 €	133 200 €	51 447 €	26 838 €
PILOTAGE ET ÉVALUATION	Pilotage - Évaluation	CIDFF	Plateforme linguistique - Antenne de Saint-Louis		P.M. : enveloppe départementale		3 000 €
		ORIV	Centre de ressources		P.M. : crédits régionaux		7 000 €
TOTAL				286 179 €	133 200 €	51 447 €	36 838 €

Le pilier de la cohésion sociale, qui recouvre les champs de l'éducation, de la santé, de la parentalité - des droits sociaux, de la culture et l'expression artistique, du lien social - de la citoyenneté et de la participation des habitants, est, comme les années précédentes, celui qui a fait l'objet du plus grand nombre de dossiers financés (20).

Le domaine du développement économique et de l'emploi, bien que jugé prioritaire et doté de moyens importants, donne lieu à peu d'actions et laisse des marges d'amélioration.

Enfin, le faible nombre d'actions relevant du cadre de vie est lié au fait que les financements alloués dans le cadre de l'appel à projets ne couvrent que les dépenses de fonctionnement, celles d'investissement pouvant prétendre à des aides de l'ANRU dans le cadre du projet de renouvellement urbain (cf. point 6).



Les 25 actions retenues représentent un montant total de dépenses de 363 879 €, dont 286 179 € hors volet « Pilotage - Évaluation ».

En toute logique, la thématique « Lien social, citoyenneté et participation des habitants », qui rassemble le plus grand nombre d'actions, est aussi celle qui totalise le montant le plus élevé de dépenses.

Vient ensuite la thématique « Pilotage - Évaluation » dont le montant important de dépenses est lié aux frais de fonctionnement de la plateforme linguistique départementale.

En comparaison, les thématiques « Parentalité et droits sociaux » (trois actions) et « Culture et expression artistique » (quatre actions) génèrent un volume de dépenses proportionnellement moins conséquent. Les thématiques « Santé » et « Cadre de vie et renouvellement urbain » sont celles où les dépenses sont les moins élevées.

L'enveloppe départementale initiale 2018 allouée par l'Etat à la politique de la ville a été fixée à 120 000 €. L'Etat a en définitive accordé un montant total de 133 200 € de subventions aux actions hors celles du pilier « Pilotage - Évaluation ».

Les collectivités locales ont abondé les financements de l'Etat :

- Les financements (subventions et valorisations) de la Ville de Saint-Louis se sont élevés à 51 447 €.
- Saint-Louis Agglomération a octroyé un montant de subventions de 29 838 € à dix actions et 7 000 € à l'ORIV. Il est rappelé qu'en égard à ses compétences statutaires, Saint-Louis Agglomération a décidé de flétrir ses participations financières sur les actions relevant des thématiques suivantes : développement économique, emploi, formation, accès à l'information et aux droits et ingénierie nécessaire à la mise en œuvre du contrat de ville et des actions liées.

Les autres financeurs interviennent de la manière suivante (en dehors des interventions relevant du droit commun présenté dans la suite du document) :

- 31 553 € par la DDCSPP
- 17 045 € par la CAF 68
- 3 150 € par la DRAC
- 1 195 € par la Région Grand Est
- 200 € par la DRDFE.

#### 4.2. Approche qualitative des actions financées (hors la mission d'accompagnement par l'ORIV)

Globalement les actions menées et financées en 2018 se donnent comme objectif de favoriser l'accès des habitants du Quartier de la Gare au droit commun.

Le diagnostic préalable à la signature du contrat de ville avait mis en avant la faible fréquentation par les habitants du Quartier de la Gare de certaines structures, équipements, services existants (conservatoire, médiathèque,...), en dépit d'une proximité géographique. En réponse, les actions suivantes ont été mises en œuvre :

➔ **Atelier de création autour de la transversalité entre danse et théâtre** - action portée par la Ville de Saint-Louis (Médiathèque).

Cette action initiée en 2017 a été reconduite en 2018. Elle vise à faire découvrir la danse contemporaine et le théâtre. L'objectif est de valoriser le travail mené le jour de la fête de la musique.

*Personnes ayant bénéficié de l'action : données non disponibles.*

→ **Stage de découverte de la danse - action portée par la Ville de Saint-Louis (Conservatoire).**

L'objectif de l'action est de permettre l'accès du conservatoire à un public défavorisé (enfants de 6 à 15 ans) en lui faisant découvrir la danse classique par un ou deux stages de danse durant les congés scolaires (rentrée et Toussaint) et les inciter à s'inscrire aux cours (possibilité de bourses). L'action donnera lieu à un spectacle final.

*Personnes ayant bénéficié de l'action : données non disponibles.*

→ **Bourses d'aide aux familles pour l'inscription au Conservatoire - action portée par la Ville de Saint-Louis (Conservatoire).**

Cette action vise à favoriser le partage culturel et l'insertion d'enfants défavorisés du Quartier de la Gare dans une démarche culturelle et éducative d'excellence. Elle vise à participer, sous forme de bourse, au financement de l'inscription de certains habitants du Quartier de la Gare aux activités proposées par le Conservatoire et ainsi lever certains freins à la découverte ou pratique d'activités dispensées par le Conservatoire.

*Personnes ayant bénéficié de l'action : données non disponibles.*

→ **Action découverte des cuivres - action portée par la Ville de Saint-Louis (Conservatoire).**

Cette action initiée en 2017 a été reconduite en 2018. L'enjeu est de permettre l'accès à la pratique culturelle du Conservatoire à un public défavorisé (enfants de 6 à 15 ans). Cela passe par la découverte des cuivres via l'organisation de deux stages durant les congés scolaires. L'action donnera lieu à un spectacle final.

*Personnes ayant bénéficié de l'action : données non disponibles.*

→ **Bourse d'aide au séjour de vacances - action portée par le CCAS<sup>6</sup> (Equipe Prévention).**

Comme les années passées, l'objectif de l'action est de faire bénéficier, à des enfants de moins de 13 ans, de vacances à la mer durant l'été. Le séjour a été organisé du 4 au 21 août. Ce séjour est l'occasion de renforcer la prise en charge éducative et de poursuivre le travail engagé par ailleurs.

*Personnes ayant bénéficié de l'action : 7 jeunes (4 garçons et 3 filles) âgés de 6 à 15 ans, tous issus du Quartier de la Gare.*

→ **La science en bas de chez toi - action menée par l'équipe d'animation des Petits Débrouillards.**

Il s'agissait, par la science, de découvrir la diversité culturelle, de questionner l'actualité... et donc de développer l'esprit critique. L'action a consisté en deux semaines d'animations de rue au sein du Quartier de la Gare. Un travail préparatoire a été organisé au niveau du CSC (pour mobiliser des jeunes) et des médiateurs sociaux. Le bilan précise que les actions donnant lieu à manipulation recueillent plus de succès que celles reposant sur une réflexion de fond.

*Personnes ayant bénéficié de l'action : 162 enfants (âgés de 6 à 15 ans, dont 84 personnes de sexe masculin et 70 de sexe féminin).*

→ **Comptines pour petits à domicile - action portée par la Ville de Saint-Louis (Médiathèque).**

L'objectif de cette action menée depuis quelques années était « d'entrer » dans les foyers par l'intermédiaire des médiateurs sociaux et d'inciter ensuite les familles visitées à fréquenter les équipements existants, culturels notamment. L'action 2018 s'inscrivait dans cette perspective : créer un espace de rencontre pour les habitants

---

<sup>6</sup> Centre Communal d'Action Sociale

dans une logique de développement du lien social. Finalement l'action a fait l'objet d'une réorientation en cours de réalisation du fait de la difficile mobilisation des familles. 10 séances ont été organisées : 2 à domicile, 2 en plein air, 1 au LAEP (CSC) et 5 dans les classes accueillant des enfants de deux ans. Ce changement fait que l'action vise plutôt à répondre à un enjeu de maîtrise de la langue.

*Personnes ayant bénéficié de l'action : 94 enfants de 0-5 ans (52 garçons et 42 filles).*

D'autres actions visent à faciliter l'accès aux droits.

→ **Point d'accès aux droits - action portée par le CIDFF<sup>7</sup>.**

L'action (qui a démarré en septembre 2016) consiste en une permanence physique sans rendez-vous, au Pôle Emploi, deux fois par mois. 22 permanences ont été assurées durant l'année. Il s'agit de permettre l'accès aux droits à tout public, particulièrement les femmes, afin qu'il puisse faire des choix personnels sur la base d'informations exactes. Au-delà des réponses apportées, le CIDFF assure une orientation vers les dispositifs existants et partenaires locaux.

La permanence est connue mais elle n'est pas fréquentée par les habitants du QPV. Il est prévu d'adapter la communication afin de toucher plus particulièrement ce public et délocaliser la permanence dans la Maison de Quartier (souci de proximité).

*Personnes ayant bénéficié de l'action : 70 bénéficiaires (45 femmes, 25 hommes,) dont 1 seule personne issue du Quartier de la Gare.*

Plusieurs actions ont été menées dans la perspective de **renforcer le lien social entre les habitants du quartier mais aussi entre habitants et acteurs du territoire** afin qu'ils s'approprient leur environnement.

→ **Fête de la gare / fête éco-citoyenne - fête éco-responsable - action portée par le CCAS en lien avec le CINE Petite Camargue Alsacienne.**

L'enjeu est de favoriser la cohésion entre les habitants par la découverte de l'environnement et la nature, la participation à un projet scientifique et des ateliers éco-citoyens. L'action menée de février à décembre, se déroulent sur des demi-journées. Les habitants sont concertés. Si les habitants a été moins nombreux, ils ont été en contrepartie plus impliqués.

C'est dans ce cadre qu'a été porté la Fête de quartier.

*Personnes bénéficiaires de l'action « environnement » : 85 personnes.*

*Personnes bénéficiaires de l'action « fête de quartier » : 400 personnes, toutes issues du Quartier de la Gare.*

→ **Conseil citoyen - action portée par le Centre Socio-Culturel (CSC).**

L'action consiste en un accompagnement, par la référente famille du CSC, des membres du Conseil Citoyen dans leur travail. L'action a démarré en septembre 2015. Le conseil se réunit presque tous les mois. L'implication des membres a été forte dès le départ et s'est maintenue dans la durée, sachant que les participants s'investissent en fonction de leur disponibilité et de leurs compétences respectives.

Au-delà de la participation aux différentes réunions, ils ont souhaité renforcer leurs capacités de communication avec les autres habitants du QPV. Le diagnostic en marchant, la participation à la fête de quartier sont autant d'actions visant à répondre à cet enjeu. L'installation du conseil citoyen au sein de la Maison de Quartier (début 2019) devrait constituer une opportunité pour se rapprocher des autres habitants.

---

<sup>7</sup> Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles

*Personnes bénéficiaires de l'action : 15 participants (8 hommes et 7 femmes), tous habitants du Quartier de la Gare.*

➔ **Mix'Art « Mur de Berlin » / Collège Forlen - action portée par l'association Ariana.**

L'action vise à soutenir l'investissement social et civique des jeunes au travers de la pratique des arts plastiques. L'action a été menée avec le collège Forlen. Démarré en décembre 2018, la restitution du projet a eu lieu en mars 2019 pour en maximiser les impacts, sachant que le projet est inscrit dans le projet d'établissement. Le projet coconstruit avec les équipes pédagogiques, avec la Principale, la Principale adjointe et les enseignants référents contribue au renforcement des liens au sein de l'établissement avec une mise en valeur du site et la restitution du séjour en Pologne marqué par la visite d'Auschwitz Birkenau.

Les 40 heures d'animation d'ateliers artistiques et citoyens ont permis la réalisation d'une fresque pérenne participative réalisée par eux ainsi que de carnets de voyage associant texte, image et illustration autour d'Auschwitz.

*Personnes ayant bénéficié de l'action : 30 bénéficiaires (15 filles et 15 garçons) âgés de 6-15 ans, tous issus du Quartier de la Gare.*

L'enjeu de « **reconnaissance** » et **d'estime de soi** est une condition préalable pour s'engager dans un parcours visant l'insertion professionnelle, notamment par la valorisation des compétences personnelles. Certaines actions financées ont permis de renforcer les dispositifs d'appui, d'accompagnement en faveur des habitants du Quartier de la Gare inscrits dans une telle démarche.

➔ **Atelier bien-être - action portée par le CSC de Saint-Louis.**

L'action consiste, comme les années précédentes, en l'organisation de temps d'échanges et de partage autour de différentes thématiques liées au bien-être visant à rompre l'isolement. Elle s'adresse plus particulièrement à des personnes en situation de fragilité sociale et vise à leur permettre de se sentir mieux. Une attention particulière a été portée aux personnes isolées (femmes, seniors...).

*Personnes ayant bénéficié de l'action : 72 personnes (exclusivement des femmes).*

➔ **Lieu d'Accueil Enfants-Parents (LAEP) - action portée par le CSC de Saint Louis.**

Le LAEP repose sur un accueil enfants-parents, destiné aux familles ayant des enfants âgés de moins de quatre ans. Par rapport à l'an dernier, les horaires d'ouverture ont été étendus à trois jours par semaine : le lundi et le mercredi matin et toute la journée du vendredi. Ce lieu, qui a ouvert ses portes en 2016, permet la mise en place d'actions qui participent à l'éveil et à la socialisation des enfants. Il offre aussi un appui aux parents. L'objectif est de consolider les ressources parentales et de permettre aux familles de créer des liens.

*Personnes ayant bénéficié de l'action : 363 (93 nouvelles familles) dont 33 personnes habitant le Quartier de la Gare.*

➔ **Remobilisation des jeunes par le sport - action portée par le CCAS de Saint-Louis.**

L'objectif de l'action est de permettre à des jeunes (notamment des jeunes déscolarisés) et des jeunes adultes de se réapproprier des cadres temporels, de s'inscrire et de suivre un rythme et plus globalement de reprendre confiance en eux. L'action s'est déroulée autour de 3 demi-journées par semaine.

*Personnes ayant bénéficié de l'action : 50 personnes environ dont 17 participants, tous des garçons engagés sur la durée. 14 d'entre eux résident dans le Quartier de la Gare. A noter que 6 jeunes ont obtenu un emploi et un jeune a pu bénéficier de la Garantie Jeunes.*

➔ **Création d'un secteur jeunesse - action portée par le CSC de Saint-Louis**

Cette nouvelle action vise à proposer diverses activités en direction des jeunes âgés de 12 à 25 ans en misant sur l'accès aux pratiques artistiques, culturelles et sportives, l'accompagnement individualisé dans les projets professionnels et personnels, les offres de loisirs afin de prévenir des conduites à risques, de délinquance et de violence. Dans ce cadre a été mis en place un « Club Ados » pour les 10-14 ans qui a permis de proposer différentes actions. Les actions sont menées, soit au CSC, soit délocalisées auprès des différents partenaires, permettant ainsi aux adolescents et jeunes de connaître leur environnement.

*Personnes ayant bénéficié de l'action : 372 personnes, dont 300 résident dans le Quartier de la Gare.*

➔ **L'Escale - action portée par l'Association Solidarité Femmes 68.**

Cette action, engagée antérieurement, consiste en des ateliers d'échanges et de partage destinés aux familles, de fait des mères de familles et leurs enfants. Les « escales » proposées permettent les découvertes culturelles et des échanges à partir d'exposés assurés par des participants et consacrés à leurs pays d'origine. Ils peuvent donner lieu à la préparation et au partage d'un repas composé de spécialités du pays.

En 2018, 9 séances ont été réalisées. Elles ont permis de tisser des liens et des échanges, tout en permettant de faire connaître l'association et ses missions. L'association constate plus de respect entre les personnes.

*Personnes ayant bénéficié de l'action : 104 femmes âgées de 26 à 64 ans accompagnées de leurs enfants, dont 10 habitantes du Quartier de la Gare.*

➔ **Animation de quartier Familles - action portée par le CSC.**

L'action vise à proposer des activités aux familles habitant le Quartier de la Gare et ne pouvant pas partir durant les vacances scolaires d'hiver, printemps, automne et au mois d'août. Des ateliers ludiques, créatifs ou sportifs autour des thématiques telles que la citoyenneté, le bien vivre ensemble... sont proposés aux familles. En juillet, il est proposé d'animer un club de vacances (cahier de vacances, bricolages ...).

*Personnes ayant bénéficié de l'action : données non disponibles.*

➔ **Classe archéologique en mer - action portée par le Collège Forlen.**

L'action consiste en l'aboutissement d'un partenariat entre le collège et le service Prévention du CCAS de Saint-Louis qui permettra aux élèves (suivis depuis trois ans pour certains) de découvrir des sites archéologiques du patrimoine mondial de l'humanité tout en développant le respect des règles, la cohésion, la solidarité, la gestion de la vie en groupe... Les jeunes participeront, tout au long de l'année, à de nombreuses actions (soutien scolaire, actions caritatives, participation au financement du voyage) et ont accepté un contrat moral. Ils réaliseront un film qui aura pour vocation de faire partager leur expérience avec les autres élèves du collège.

*Personnes ayant bénéficié de l'action : données non disponibles.*

➔ **Compagnie El Paso : Corps caché-corps dévoilé - action portée par le CCAS.**

Le travail artistique a pour objet de permettre une meilleure acceptation de soi, d'instaurer une plus grande confiance en soi, dont les lacunes constituent des freins à une autonomisation, notamment dans la recherche d'emploi. L'action repose sur des ateliers de peinture (11 séances de 2 h) et d'écriture/théâtre (8 séances de 2 h) à destination des femmes du Quartier de la Gare aboutissant à une exposition, une lecture publique et deux représentations théâtrales.

*Personnes ayant bénéficié de l'action : 13 femmes âgées de 26 à 67 ans, toutes habitantes du Quartier de la Gare.*

Une autre dimension importante pour communiquer avec les autres mais aussi pour trouver un emploi est celle de la **maîtrise de la langue**, notamment française. Le diagnostic du contrat de ville avait fait état de nombreux besoins dans ce domaine, tant en termes de maîtrise de la langue française que d'apprentissage de l'allemand. Plusieurs actions ont été menées afin de répondre à cet enjeu, avec un effort plus soutenu sur la maîtrise du français.

➔ **Plateforme linguistique - action portée par le CIDFF 68.**

L'action consiste en la mise en œuvre d'une plateforme linguistique à Saint-Louis. Elle comporte deux volets :

- un accueil physique des publics, avec entretien, positionnement linguistique et orientation vers un dispositif linguistique. Il a eu lieu tout au long de l'année à raison d'une journée tous les 15 jours à l'annexe du CSC (rue des Prés).
- un travail d'analyse en lien étroit avec les partenaires du repérage et de l'orientation (mise en réseau de l'ensemble des opérateurs ASL/FLI, organisation d'une rencontre partenariale).

*Personnes ayant bénéficié de l'action : 153 bénéficiaires (109 de Saint-Louis) dont 114 femmes et 39 hommes mais seulement 9 habitants du Quartier de la Gare.*

➔ **Parcours linguistique à visée professionnelle - action portée par le CIDFF 68.**

L'action vise à permettre à des primo-arrivants des pays tiers à l'UE arrivés depuis moins de 5 ans d'acquérir les compétences langagières exigées en contexte professionnel, les accompagner dans la définition d'un projet professionnel cohérent et réaliste, en terme d'aptitude et au regard du marché du travail.

*Personnes ayant bénéficié de l'action : données non disponibles.*

➔ **Ateliers socio-linguistiques - action portée par le CSC de Saint-Louis.**

L'objectif de cette action est d'apporter des connaissances socio-linguistiques à une population migrante afin de favoriser son intégration en France grâce à des cours interactifs pour un apprentissage du français en contexte.

*Personnes ayant bénéficié de l'action : données non disponibles.*

➔ **Café des langues - action portée par le CSC de Saint-Louis.**

Le café des langues est un atelier de conversation qui permet de pratiquer des langues et de rencontrer des personnes maîtrisant différentes langues. Les intervenants proposent un thème de conversation et des espaces de paroles (une langue à chaque table) afin de permettre à tout public de maîtriser ou se perfectionner dans la pratique d'une langue étrangère.

*Personnes ayant bénéficié de l'action : données non disponibles.*

Certaines personnes rencontrent d'autres freins, plus directs, dans leur parcours d'accès à l'emploi. Plusieurs actions visent à les accompagner dans cette perspective.

➔ **Développement et renforcement de l'accompagnement socio-professionnel des jeunes issus du QPV - action portée par la Mission Locale.**

L'action a été initié en 2017. Il s'agissait de proposer une nouvelle offre pour les jeunes du Quartier de la Gare afin qu'ils aient recours plus souvent à la structure. Fort des enseignements de 2017, la Mission Locale a décidé de mettre en place un accompagnement renforcé (via un conseiller dédié). Elle s'accompagne d'une action « caoching vers l'emploi ». Deux sessions ont été réalisées. 14 jeunes en ont bénéficié.

---

<sup>8</sup> Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles

Si l'action « coaching vers l'emploi » a été appréciée, il est difficile d'orienter le public (notamment les jeunes garçons) vers une action collective. Toutefois, afin de permettre le maintien des activités, la Mission Locale a ouvert les actions à d'autres publics jeunes (pas seulement en QPV).

*Le bilan fait état que 66 jeunes issus du quartier ont bénéficié de l'accompagnement dont 19 jeunes qui franchissaient pour la première fois les locaux de la Mission Locale. 38 jeunes ont débuté un contrat de travail. 7 jeunes ont bénéficié de la Garantie Jeune.*

➔ **La mobilité, premier pas vers l'emploi - action portée par le CCAS de Saint-Louis.**

Cette action a déjà été engagée antérieurement mais a fait l'objet d'un aménagement pour répondre aux enjeux identifiés précédemment. Quatre types d'actions ont été menés en parallèle : les cours de code de la route, des cours de français langue étrangère, des cours sur la mobilité (connaissance des alternatives à la voiture) et des séances de gestion du stress.

Compte tenu du grand nombre de volontaires, un choix a dû être fait entre les candidats. Les critères privilégiés ont été la motivation (cours en lien avec une recherche d'emploi) et le maîtrise de la langue.

Par rapport à l'année précédente, plus de personnes se sont présentées à l'examen théorique du code de la route.

*Personnes ayant bénéficié de l'action : 29 bénéficiaires (12 hommes et 17 femmes, âgés quasiment tous de 26-64 ans) tous issus du Quartier de la Gare.*

Certains constats établis les années précédentes restent valables comme le fait que les actions continuent à toucher davantage un public féminin que masculin. Il est également intéressant de noter l'importance des actions collectives, notamment inter-générationnelles ainsi que celles impliquant parents et enfants. Il apparaît également qu'en dépit d'un effort de proximité et en dépit des partenariats mis en place, que certaines actions ne permettent pas ou peu de toucher le public du quartier prioritaire.

#### 4.3. Bilan de l'utilisation de l'abattement sur la TFPB

DOMIAL et NEOLIA (anciennement LOGIEST) bénéficient d'un abattement sur la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) pour la période 2016 - 2022. La convention d'utilisation de l'abattement signée le 31 mai 2016 a été modifiée par avenant le 14 mai 2018. La convention est ainsi établie sur une durée de 7 ans. Cet abattement concerne leur patrimoine immobilier situé dans le Quartier de la Gare.

Pour DOMIAL, il porte sur 85 logements, compris entre les n°8 et 16 rue de Vieux Brisach et les n°1 à 7 de la rue Théo Bachmann.

Les locataires ont fait remonter un certain nombre de dysfonctionnements (dépôt sauvage de déchets et encombrants, manque de sécurité pour les piétons) et des attentes en matière de création de jardins partagés.

L'abattement fiscal (30% des dépenses, soit un abattement de 3 972 €) a permis de renforcer l'enlèvement des déchets et des encombrants dans les espaces communs intérieurs et extérieurs. Sur l'année 2018, le coût des actions est en baisse par rapport au budget prévisionnel. En effet, l'enquête auprès des habitants ayant pour objectif de recueillir leurs avis sur certains aménagements est repoussée à la fin des travaux de réhabilitation des bâtiments tout comme le traitement des espaces extérieurs (pour une dépense prévisionnelle de 10 000 €).

Les perspectives d'actions pour l'année 2019 seront la poursuite des engagements déjà entrepris en terme de gestion des déchets et des encombrants ainsi que la réalisation de

l'enquête de satisfaction par le Centre de Relation Clients de DOMIAL, tout en finalisant le projet d'aménagement des espaces extérieurs avec les habitants et la Ville de Saint-Louis.

NEOLIA compte, pour sa part, 255 logements dans le Quartier de la Gare, répartis entre trois ensembles (du n°5 à 21 rue de la Gare, du n°79 à 93 rue de Mulhouse et au 2 rue de la Gare).

La reprise du patrimoine alsacien de LOGEST au 01/07/2018 a été l'occasion de mettre en œuvre une nouvelle programmation d'actions sur le second semestre 2018. Ainsi, l'abattement fiscal a permis de réparer des équipements collectifs vandalisés ou défaillants, de poursuivre le nettoyage complémentaire des parties communes intérieures, de cofinancer une aire de jeux et de prendre en charge le surcoût de la remise en état des logements. N'ayant pas atteint ses objectifs par rapport aux besoins identifiés, NEOLIA souhaite engager une politique volontariste en termes d'actions sur l'année 2019.

## 5. Bilan des moyens de droit commun mobilisés pour le Quartier de la Gare

---

Tous les signataires du contrat de ville ont été sollicités pour une contribution écrite sur leurs interventions propres au titre du droit commun. Pour faciliter l'exercice, une trame a été proposée (cf. annexe 1).

La notion de « droit commun » renvoie à tous moyens, financements s'appliquant à tous publics et sur l'ensemble du territoire. Or parfois, face à certaines situations ou problèmes, il est nécessaire de mettre en place des actions, de développer des moyens dérogatoires. On parlera dans ce cas d'actions spécifiques. La politique de la ville mise en œuvre depuis 40 ans s'inscrit dans cette perspective.

Ainsi la politique de la ville consiste en des interventions renforcées sur des territoires considérés comme prioritaires. Il s'agit de moyens spécifiques qui doivent venir renforcer les moyens de « droit commun », c'est-à-dire les moyens mis en œuvre sur tous les territoires sans distinction, de façon à compenser les difficultés rencontrées sur certains territoires, dans une logique d'équité des interventions. Il peut s'agir à la fois de moyens financiers (sous forme de subventions, dotations, exonérations) et de moyens humains, en terme d'ingénierie<sup>9</sup>.

Dans cette perspective, les crédits spécifiques de la politique de la ville<sup>10</sup> ont une vocation d'effet levier sur les moyens de droit commun, ou plus précisément une fonction de complémentarité.

L'enjeu de la mobilisation du droit commun dans le cadre de la politique de la ville a été réaffirmé comme un axe majeur, dans le cadre de la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014, pour la mise en œuvre des contrats de ville. Cette loi pose dans son article 1<sup>er</sup> que la politique de la ville « mobilise et adapte en premier lieu les actions relevant des politiques publiques de droit commun et lorsque la nature des difficultés le nécessite met en œuvre les instruments qui lui sont propres. » L'article 6 stipule quant à lui que « sur la base d'un projet de territoire coproduit et partagé à l'échelle intercommunale, les signataires du contrat de ville s'engagent, dans le cadre de leurs compétences respectives, à mettre en œuvre les actions de droit commun concourant à la réalisation des objectifs énoncés au I de l'article 1<sup>er</sup> de la présente loi ». Une circulaire de mars 2017 est venue réaffirmer l'enjeu de cette « territorialisation » des politiques de droit commun.

L'identification du droit commun est un exercice complexe, surtout pour permettre sa territorialisation à une échelle infra-communale.

Pour l'année 2018, certains partenaires du contrat de ville ont fait l'effort de réaliser ce travail. Les éléments transmis sont présentés ci-dessous dans une approche synthétique.

### CONTRIBUTION DE LA REGION GRAND EST

La Région accompagne les porteurs de projets dans les quartiers politique de la ville, leurs espaces vécus ainsi que dans les quartiers de veille active en mobilisant **ses dispositifs de droit commun ainsi que de nouveaux dispositifs spécifiquement dédiés**.

<sup>9</sup> [http://www.oriv.org/wp-content/uploads/oriv\\_actusur\\_quatre\\_vingt\\_six.pdf](http://www.oriv.org/wp-content/uploads/oriv_actusur_quatre_vingt_six.pdf)

<sup>10</sup> Présentées dans le chapitre « 4. Bilan des actions menées au bénéfice des habitants-es du Quartier de la Gare et évaluation » (page 20).

- Soutien aux projets de cohésion sociale** portés par des structures démontrant un ancrage territorial et validés par les conseils citoyens. Ces projets doivent promouvoir la solidarité, l'égalité hommes/femmes, la lutte contre les discriminations ou encore favoriser l'accès à la culture et au sport dans les quartiers de la politique de la ville.

L'aide accordée correspond à 20% maximum du montant éligible, majorée pour les opérations interquartiers (30%), plafonnée à 10 000 € (règlement en vigueur en 2018).

- soutien aux investissements au titre du renouvellement urbain** : la Région peut accompagner dans tous les quartiers Politique de la Ville (hors quartiers bénéficiant au niveau national du Nouveau Programme de Renouvellement Urbain) les investissements de création et de réhabilitation d'équipements culturels, sportifs, socio-culturels, dédiés à la petite enfance ou à l'accueil périscolaire ainsi qu'en matière d'aménagements d'espaces publics (hors opérations à dominante VRD).

Ces projets doivent s'intégrer dans le cadre d'une stratégie globale et s'articuler avec les objectifs définis dans le contrat de ville, être conçus en partenariat avec les acteurs locaux et prendre en compte les modalités de gestion et d'animation du projet.

Le taux d'intervention est de 20% plafonné à 300 000 € pour les opérations de création et de réhabilitation d'équipements et de 10% plafonné à 100 000 € pour les opérations d'aménagement d'espaces publics.

Les actions financées en 2018 ont été les suivantes :

Nom de la structure	Nom de l'action	Objectif	Moyens alloués
Ville de Saint-Louis	Rénovation du Conservatoire de musique et de danse situé dans le quartier prioritaire de la Gare	Le projet a permis une rénovation globale de l'équipement comprenant un volet thermique (niveau BBC) et la mise en accessibilité PMR. Ce conservatoire, situé au cœur du QPV, contribue à favoriser la mixité et le lien social entre les habitants et les usagers. Il accueille en outre 44 élèves du quartier qui bénéficient de cours de musique et de danse.	Subvention au titre du dispositif de soutien aux investissements de renouvellement urbain : 299 307 € + subvention au titre du programme Climaxion de 48 660 €. Soit <b>un total de subvention régionale de 347 967 €</b> sur un coût total d'opération de 1 496 535 €.
Centre socio-culturel de Saint-Louis	Juillet ensemble – Juillet animé	Projet favorisant la découverte et l'accès aux pratiques artistiques, culturelles et sportives. Ces activités ont été proposées au cours du mois de juillet 2018 (du 9 juillet au 1 <sup>er</sup> août) pour les enfants et les jeunes du quartier Gare avec notamment l'opération « Gare à l'Art » proposant des activités créatives, plastiques ou d'expression et de sport. A titre d'exemple, sont proposés une	Subvention de <b>1 195 €</b> au titre du dispositif politique de la ville-cohésion sociale sur la base d'une assiette éligible de 5 974 €

		bibliothèque de rue, des scènes musicales ouvertes, des spectacles et démonstrations des associations sportives et culturelles de la ville, des interventions d'artistes et de sportifs (arts graphiques, plastiques, numériques, hip hop, foot...).	
--	--	--	--

L'opération « Gare à l'Art » ateliers autour des arts et du sport ont eu lieu les lundis, mardis et les mercredis du 9 juillet au 1er août 2018. Les ateliers ont mobilisé une cinquantaine de participants par jour, soit un total de 47 enfants et de 20 adultes (parents).

Par ailleurs le Conseil Régional a concouru au financement du Conservatoire de musique et de danse : 44 élèves du Quartier de la Gare qui bénéficient de cours de musique et de danse.

Enfin, dans le domaine de la **formation et de l'emploi**, les habitants du Quartier de la Gare ont pu bénéficier de l'offre de droit commun mise en place par le Conseil Régional.

En 2018, la Région Grand Est a déployé un programme régional de formation continue de 5470 places pour un investissement de près de 9 M€, en direction des demandeurs d'emploi des 4 bassins du Sud Alsace (Altkirch, Mulhouse, Saint-Louis, Thann).

- 6 typologies d'actions dans une logique de parcours : Savoirs de Base et Illettrisme, Consolidation et Validation de Parcours Professionnel, Langue Professionnelle, Professionnalisation, Remise à Niveau à Visée Professionnelle et Préparation de Concours, Qualification.
- Des actions de niveau infra V au niveau I (CAP, BAC, BTS, Licence, Masters 1 et 2).
- Des secteurs d'intervention diversifiés : Artisanat, agriculture, BTP, commerce/fonctions tertiaires, création d'entreprise, environnement numérique, hôtellerie/restauration/tourisme, industrie/mécanique/maintenance, langues étrangères et actions transfrontalières, propriété, santé/action sociale, sécurité, services aux particuliers, transport/logistique, sport/animation...
- Une offre de formation « socle » complétée par des formations « sur mesure » en réponse aux besoins de compétences et de recrutements des entreprises.

Toutes les catégories de demandeurs d'emploi ont pu accéder à cette offre de formation et notamment les publics issus des quartiers relevant de la politique de la ville.

La Région Grand Est a également implanté une offre de proximité au bénéfice des demandeurs d'emploi de Saint-Louis et des résidents du Quartier de la Gare (297 places).

Programme Régional de Formation 2018 – Saint - Louis		
<b>Savoirs de Base et Illétrisme</b>	<b>Objectif Compétences de Base</b> 100 places – GRETA Sud Alsace	
<b>Langues professionnelles</b> <i>Professionnalisation</i>	<b>Plateforme linguistique innovante (Allemand/Anglais)</b> <i>45 places utilisées dans bassin de Saint Louis sur 2445 places dans Grand Est</i> <b>Allemand professionnel</b> <i>24 places – GRETA Sud Alsace</i> <b>Allemand professionnel BTP-Industrie</b> <i>12 places – GRETA Sud Alsace</i> <b>Allemand professionnel Métiers du commerce et HRT</b> <i>12 places - GRETA Sud Alsace</i>	
<b>Fonctions Tertiaires Bureautique</b> <i>Professionnalisation</i>	<b>Initiation et perfectionnement</b> <i>15 places – Elan Formation</i>	
<b>Services Aux Personnes</b> <i>Qualification</i>	<b>Assistant(e) de Vie Dépendance</b> <i>15 places – SAHNEO</i>	
<b>Industrie</b> <i>Qualifications</i> <i>FIFE (Fonds d'Intervention pour la Formation et l'Emploi) – Formation sur mesure pour répondre aux besoins de recrutements des entreprises.</i>	<b>Technicien Supérieur en Maintenance Industrielle</b> <i>Qualification – GRETA – 5 places</i> <b>CQP Conduite de Procédé de fabrication en biotechnologie - GRETA</b> <b>FIFE Site NOVARTIS de Huningue</b> <i>12 stagiaires - 12 embauchés en CDD de 9 mois en tant que Technicien de Production en biotechnologie</i> <b>CQP Conduite de Procédé de fabrication en biotechnologie – GRETA</b> <b>FIFE Site NOVARTIS de Huningue</b> <i>16 stagiaires - 16 embauchés en CDD de 9 mois en tant que Technicien de Production en biotechnologie</i>	
<b>Sécurité – Sûreté</b> <i>Qualification et Professionnalisation</i> <i>FIFE (Fonds d'Intervention pour la Formation et l'Emploi). Formation sur mesure pour répondre aux besoins de recrutements des entreprises.</i>	<b>CQP Agent de sûreté aéroportuaire - CAMAS</b> <b>FIFE Société SAMSIC Site Aéroport</b> <i>36 stagiaires – 31 obtentions de diplômes – 31 embauches</i> <b>CQP Agent de sûreté aéroportuaire - CAMAS</b> <b>FIFE Société ICTS</b> <i>12 stagiaires – 12 obtentions de diplômes – 12 embauches en contrat de professionnalisation</i> <b>FIFE Agent d'accueil aéroportuaire – CAMAS</b> <b>FIFE Société CHARLEEN</b> <i>8 stagiaires – 8 embauches</i>	

## CONTRIBUTION DU DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN

L'intervention du Conseil Départemental s'exerce exclusivement dans le cadre de ses crédits et compétences de droit commun, pour la cohésion sociale et la solidarité, pour le cadre de vie, le renouvellement urbain, le logement, pour le développement de l'activité économique et de l'emploi.

Les aides du Département en matière d'habitat concernent à la fois des crédits délégués de l'Etat dans le cadre de la délégation des aides à la pierre relative au parc public et privé et des aides sur les fonds propres du Département.

Deux directions sont, plus particulièrement, concernées : la Direction Europe Attractivité Aménagement (DEAA) et la Direction des Territoires de la Solidarité.

## CONTRIBUTION DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE GRAND EST

L'ARS n'est pas directement porteuse d'actions dans le cadre du contrat de ville de Saint-Louis, cependant, l'ARS est en étroite collaboration et finance un certain nombre des acteurs de terrain sur diverses thématiques (essentiellement « santé »), au profit, entre autres, des habitants du QPV de Saint-Louis.

C'est notamment le cas des structures suivantes :

- la Mission Locale MLS3F (atelier cuisine coaching, accompagnement et soutien psychologique etc...)
- le CIDFF
- Le Cap pour des actions de prévention et des CJC (renforcement des CJC, accompagnement social, animations CPS....)
- SEPIA pour des interventions de PAEJ....

## CONTRIBUTION DE LA DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA COHESION SOCIALE ET DE LA PROTECTION DES POPULATIONS (DDCSPP) DU HAUT-RHIN

L'intervention de la DDCSPP au titre du contrat de ville se fait via ses missions de droit commun à savoir en particulier :

- Déclinaison de la politique gouvernementale en matière de droits des femmes et d'égalité entre les femmes et les hommes
- Développement du sport.

Les actions financées à l'échelle de la Ville de Saint-Louis pour l'année 2018 ont été les suivantes :

- 3 versements à St-Louis au titre du FDVA (1 500 € à la Gym St-Louis, 3 000 € au comité départemental de gymnastique, 3 500 € au Centre socio-culturel de Saint-Louis)
- Au titre du CNDS, 6 000 € au comité départemental de gym (2000 éthique, 2000 santé, 2000 accessibilité) et 5 500 € à la Gym St-Louis (1000 éthique, 2500 santé et 2000 accessibilité)
- Emploi CNDS : 11 000 € versés pour un emploi sport aux "Dauphins de St-Louis" (natation).
- FONJEP : pas de poste subventionné à Saint-Louis.

## CONTRIBUTION DE LA DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES (DDT) DU HAUT-RHIN

Le quartier de la gare de Saint-Louis, qui fait partie des dix quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) du département du Haut-Rhin, a été retenu pour un financement au titre de la part régionale du nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU).

La DDT accompagne le porteur de projet Saint-Louis Agglomération dans la contractualisation et la réalisation de son projet NPNRU, volet renouvellement urbain du contrat de ville. Elle assure un appui dans la définition du projet, la rédaction de la convention, la réalisation des fiches analytiques et techniques. Elle suivra ensuite le projet tout au long de sa réalisation.

Le projet NPNRU est actuellement en cours de contractualisation. Une signature de la convention pluriannuelle de renouvellement urbain serait attendue pour la fin de l'année 2019. Néanmoins, il a été autorisé au porteur de projet de démarrer en 2018, dans le cadre de la nouvelle signature du protocole de préfiguration, deux opérations d'envergure pour le quartier : la rénovation BBC du conservatoire de musique et de danse et la réalisation de la maison de quartier.

La DDT délivre également les agréments pour le développement de l'offre en logement locatif social et met en œuvre les aides de l'Agence nationale de l'habitat (Anah) pour l'amélioration du parc de logements privés sur le territoire non délégué du Haut-Rhin dont fait partie la ville de Saint-Louis. Ces subventions sont accordées pour la réalisation d'un programme de travaux, à des propriétaires occupants (sous condition de ressources), des bailleurs (sous condition de conventionnement) ou des syndicats de copropriété (sous conditions).

Par ailleurs, la DDT a agréé fin 2018 la transformation du foyer La Regio appartenant à Aléos en résidence sociale (réhabilitation de 50 logements et extension du bâtiment avec création de 17 logements). Une subvention d'un montant de 435 500 € a été accordée à l'association au titre de l'amélioration du parc locatif social existant et du développement de l'offre nouvelle en logement social (BOP 135). Ce financement a fait l'objet d'une dérogation accordée par le ministère, étant donné qu'il s'agit d'un développement d'une offre nouvelle en logement social créé au sein d'un QPV.

Les services de l'Etat sont satisfaits qu'une solution de financement ait pu être trouvée pour permettre cette requalification, qui reste une opération majeure dans le cadre du renouvellement urbain de ce quartier.

## CONTRIBUTION DE L'EDUCATION NATIONALE

L'action de l'Education Nationale s'inscrit pleinement dans son activité de droit commun menée en direction de tous les élèves.

Toutefois parallèlement, elle est amenée à agir afin :

- D'affecter prioritairement dans les écoles accueillant les élèves des QPV les volontaires du service civique pour renforcer l'encadrement des élèves des écoles concernées.
- De développer des formations conjointes à destination des professeurs des écoles et des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles (ATSEM).
- D'appliquer des règles d'allocation des moyens favorables.

Elle mène également quelques actions spécifiquement sur le quartier et/ou au bénéfice des habitants du quartier :

- ➔ Accompagnement pédagogique et éducatif dans le cadre du « Café des Parents à l'école Victor Hugo »  
Il s'agit de l'organisation de différents moments menés en partenariat avec les médiateurs, l'EMS, éducateurs, infirmières scolaires et structures associatives (env. 3 par an). Cet espace dédié aux parents favorise les rencontres, les échanges d'expériences, le lien social et la solidarité. Il permet également de transmettre des informations et d'accompagner les parents dans leur rôle d'éducateur. Les parents peuvent y trouver une écoute et des éléments de réponses à leurs questionnements dans la compréhension du système scolaire.

► **Soutien scolaire**

L'action est portée par le Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Saint-Louis. Elle consiste en de l'information, de la médiation avec les parents et l'école et la coordination de l'action : Médiateurs sociaux.

Une aide aux devoirs est proposée à tous les élèves volontaires de l'école élémentaire tous les mercredis après-midi (de 13h30 à 15h et de 15h à 16h30). Actuellement 25 élèves profitent de ce soutien scolaire.

► **Suivi des élèves qui arrivent en retard**

Les Médiateurs sociaux travaillent en lien étroit avec le Directeur de l'école. Ils accueillent les élèves qui arrivent en retard, accompagnés de leurs parents. Au bout de trois retards, les Médiateurs sociaux rencontrent les parents pour résoudre avec eux ces situations. Les médiateurs sociaux sont présents dans la vie de l'école. Ils sont des interlocuteurs appréciables et aident les parents d'élèves de l'école dans différents domaines (aide à la rédaction des documents administratifs, traduction, médiation).

## **CONTRIBUTION DE LA VILLE DE SAINT-LOUIS**

Le contrat de ville pour le Quartier de la Gare, signé par la Ville de Saint-Louis, a pour objectif d'ancrer ce quartier dans une démarche forte de développement urbain, économique et social. A ce titre, deux médiateurs (salariés de la Ville) accompagnent les habitants du quartier et proposent des actions éducatives, en partenariat avec différents organismes. Des actions spécifiques sont menées par ailleurs par le Centre Communal d'Action Sociale ou encore la Médiathèque et le Conservatoire (cf. bilan des actions).

Au-delà, au titre de ses compétences de droit commun, une grande partie des services de la Ville de Saint-Louis mettent en place des actions, offrent des services et/ou mettent à disposition des structures dont peuvent bénéficier les habitants du Quartier de la Gare.

► **Au titre de l'aménagement durable du territoire**

La révision du plan local d'urbanisme (PLU) permet de planifier le projet d'aménagement et de développement durable de la Ville (PADD) en cohérence avec les objectifs à atteindre pour la Labellisation Cit'ergie. Le PLU révisé, élaboré en 2018, imposera en 2019 des performances environnementales plus contraignantes que celles fixées par la réglementation thermique actuellement en vigueur.

Le projet d'aménagement et de développement durable (PADD) de la Ville de Saint-Louis, document stratégique du plan local d'urbanisme en cours de révision, a fait l'objet de deux débats au cours des conseils municipaux de janvier et décembre 2018.

Dans ce cadre, l'objectif de la Ville de Saint-Louis est d'accueillir 4 900 habitants supplémentaires pour atteindre une population de 25 000 habitants en 2030. Cette ambition requiert la production d'environ 2 600 logements et la création de 2 500 emplois sur le ban communal de Saint-Louis.

Ainsi, cette vision d'avenir, traduite dans toutes les actions de la collectivité, doit permettre d'exploiter au mieux les atouts de la Ville de Saint-Louis afin de conforter sa position dans l'armature urbaine départementale, régionale et au sein de l'agglomération trinationale de Bâle, tout en assurant un développement urbain de qualité visant à limiter les nuisances et les effets pervers du développement et en s'inscrivant dans les objectifs nationaux de la transition énergétique.

Le Quartier de la Gare se trouve au cœur de la stratégie de développement du territoire :

- parce qu'il accueille la gare principale de Saint-Louis (qui se transforme en véritable pôle multimodal avec notamment l'arrivée du Tram et la construction du parking relais côté Ouest) ;
- parce que le développement de ce quartier doit améliorer sa connexion avec le centre-ville pour en devenir son extension (le projet Euro3Lys, constitué du Technoport et du Quartier du Lys, place également le Quartier de la Gare en trait d'union entre les futurs développements à l'ouest de la voie ferrée et le centre-ville) ;
- parce que les habitants de ce quartier constituent une partie de l'identité cosmopolite de Saint-Louis, son caractère socialement mixte, sa jeunesse et un potentiel important à inclure dans la dynamique transfrontalière que connaît Saint-Louis actuellement.

Dans le cadre de la préparation de la labellisation Cit'ergie, et particulièrement dans le domaine consacré à la communication et à la coopération, un certain nombre d'actions sont menées auprès des habitants, particulièrement en direction des bénéficiaires du Conseil Communal d'Action Sociale.

#### ⇒ **Au titre des mobilités**

La Ville de Saint-Louis s'engage à promouvoir, à travers différentes actions, les moyens de transport respectueux de l'environnement. Les travaux en cours touchent directement le Quartier de la Gare et/ou bénéficient aux habitants du quartier car touchant aux modalités de déplacement ou visant à désengorger le secteur de la gare.

La Ville a voté en septembre 2018 un plan vélo-piétons de 15 actions. Le développement du réseau des pistes cyclables, la diminution de la voiture dans l'espace public (zone 30, réaménagement du carrefour central, aménagement de traversées piétonnes) ont pour but de développer la mobilité active dans la Ville. C'est plus de 4 km supplémentaires de pistes cyclables qui ont été aménagés. Dans cette perspective, de nouvelles pistes cyclables ont été réalisées en 2018 : rue des Entrepreneurs, EuroEastpark et rue Henner.

Le prolongement de la ligne 3 du tramway bâlois est un projet structurant en circulation depuis décembre 2017. L'arrivée du tram à la gare de Saint-Louis fait désormais de celle-ci un véritable pôle d'échange multimodal, un point de connexion à dimension transfrontalière, entre les modes de déplacement individuels et collectifs.

En 2018, un parking silo de 740 places à la gare a été mis en service. Il s'inscrit dans la perspective d'amélioration des conditions de stationnement dans le Quartier de la Gare.

#### ⇒ **Au titre du logement**

Le pôle urbanisme et environnement a en charge, entre autres missions, le suivi des questions réglementaires (instruction des demandes d'autorisation d'occupation des sols, permis de construire, etc.) et opérationnelles (opérations d'aménagement, préemption). Afin de diversifier et dynamiser l'offre de logements, la Ville accompagne les promoteurs privés dans la mise en place de projets de construction cohérents, permettant de répondre aux besoins des familles.

Au niveau du Quartier de la Gare :

- Un nouvel ensemble immobilier résidentiel haut de gamme est projeté avec 106 logements.
- ALEOS a enclenché un programme de réhabilitation et de restructuration du foyer (80 chambres actuellement) pour en faire une résidence sociale de 67 studios.

#### ⇒ **Au titre de la propreté urbaine**

Dix agents travaillent au sein du service propreté urbaine. Ils assurent sept jours sur sept la propreté des espaces publics et jouent un rôle d'alerte face aux dégradations qui peuvent être constatées.

La ville est divisée en trois secteurs (Nord, Est et Ouest) sur lesquels interviennent six agents de salubrité à pied, répartis en binômes sur chaque secteur, ainsi que deux conducteurs de balayeuses.

Un balayage mécanisé est assuré cinq fois par semaine dans le centre-ville et sur les grands axes principaux.

Le service de propreté est assuré tous les jours de la semaine, y compris le week-end dans l'hyper-centre, à la gare SNCF et dans les parcs et jardins publics.

Six agents de salubrité interviennent sur l'ensemble du territoire de la commune, tandis qu'un septième est spécialement dédié aux parcs et jardins publics, espaces particulièrement sollicités dès le retour des beaux jours.

Saint-Louis a investi dans de nouveaux bancs et corbeilles de propreté qui ont été progressivement installés dans les différents quartiers de la ville (y compris dans le Quartier de la Gare).

Une partie des coûts au niveau du Quartier de la Gare a été prise en charge par la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale.<sup>11</sup>

Afin de rendre plus esthétique le paysage urbain, la Ville et Saint-Louis Agglomération ont procédé à l'implantation de deux points d'apport volontaire enterrés : rue de la Paix (à proximité du stade de la Frontière) et rue Kieffer. De tels points d'apports volontaires vont être développés en 2019 sur le Quartier de la Gare.

#### ⇒ **Au titre de l'embellissement de la ville**

Le service des espaces verts assure la création et l'entretien des jardins et espaces verts de la Ville. Il est chargé du fleurissement, de la tonte, du désherbage, de la taille, de l'élagage, de l'arrosage, des plantations de massifs, des arbustes et des arbres et, enfin, de l'entretien de ces espaces verts.

Les espaces et équipements publics à la disposition des habitants au niveau du Quartier de la Gare sont :

- 1 parc rue du Vieux Brisach
- 1 parc rue Chanoine Gage
- 1 parc avenue de la Marne
- 1 parc urbain
- 1 terrain multisports.

#### ⇒ **Au titre de l'enseignement**

---

<sup>11</sup> Cf. pages 54 et 55.

Les attributions du service de l'enseignement relèvent en grande partie de la répartition des compétences attribuées aux communes concernant les classes maternelles et élémentaires, notamment dans la définition de la carte scolaire ou l'obligation scolaire et son suivi.

Ses principales missions consistent à gérer les inscriptions et dérogations scolaires, la restauration scolaire, le personnel affecté aux écoles, ainsi que les commandes de fournitures et mobiliers des écoles. Il est en charge de la gestion et de l'entretien des bâtiments, de la mise en sécurité des locaux, ainsi que de l'organisation de parcours d'éducation artistique et culturelle, de la maternelle jusqu'en CM2.

En dehors du temps scolaire, il gère la mise à disposition des locaux scolaires aux associations et coordonne les activités péri-éducatives.

#### ➔ **Au titre de la petite enfance**

Le service petite enfance organise et coordonne l'accueil des enfants au sein des équipements dont il assure la gestion. Il s'occupe des demandes d'accueil, de la préparation des contrats, du suivi des plannings et sollicite les subventions CAF (Caisse d'allocations familiales).

A l'échelle de la ville plusieurs structures gérées par la Ville existent :

- Multi-accueil collectif : 93 enfants accueillis ;
- Multi-accueil familial : 52 enfants accueillis ;
- Micro-crèche de Bourgfelden : 37 enfants accueillis ;
- Mini-crèche de Neuweg : 53 enfants accueillis ;
- Multi accueil l'Escargotine : 94 enfants accueillis.

Au total, 329 enfants y sont accueillis mais seulement souvent un faible nombre d'enfants issus du Quartier de la Gare.

#### ➔ **Au titre de l'accueil périscolaire**

Encadrés par des animateurs, les accueils périscolaires offrent la possibilité à tout enfant de bénéficier, à proximité de son école, d'un accueil de loisirs en dehors du temps scolaire. Ils proposent la pratique de diverses activités (culturelles, sportives, artistiques, scientifiques et techniques, etc.). L'accueil périscolaire est géré par le service petite enfance.

Pour répondre à la demande des familles, toujours en hausse, la capacité d'accueil des périscolaires a été augmentée à la rentrée 2018.

Ainsi, ce sont 527 enfants qui sont accueillis en périscolaire.

- Centre-ville : 212 enfants accueillis ;
- Neuweg : 114 enfants ;
- Wallart : 79 enfants ;
- Sarasin : 36 enfants.

De plus, 400 élèves issus des écoles élémentaires sont accueillis le midi pour la restauration en cantines scolaires.

#### ➔ **Au titre de l'action sociale**

Le centre communal d'action sociale (CCAS) est un établissement public rattaché à la mairie, mais doté d'une autonomie de gestion. Il est chargé de la mise en oeuvre de la politique d'action sociale de la Ville.

Avec un budget de 1,1 million d'euros, il permet à 720 personnes de bénéficier de l'aide sociale locale et gère différents « services ».

On peut citer notamment :

- L'épicerie sociale : c'est un dispositif d'aide alimentaire qui repose sur un accompagnement du bénéficiaire à travers une contractualisation, ainsi qu'une participation financière limitée à 10 % ;
- Les actions menées en direction des personnes en situation de handicap ;
- La distribution de colis et l'organisation de la fête de Noël pour les seniors âgés de 70 ans et plus ;
- Les après-midi dansantes en direction des retraités ;
- La mise en place de la Carte seniors.

Compte tenu du profil des habitants du Quartier de la Gare, notamment en terme de revenus, ils relèvent pour partie des 2 923 bénéficiaires de l'épicerie sociale.

#### ► Au titre de l'accompagnement des jeunes

Les activités du service prévention, rattaché au centre communal d'action sociale, sont regroupées dans un lieu unique, le local des jeunes, nommé l'Arche. Il propose des animations régulières, encadrées par des éducateurs spécialisés qui font également un travail de rue.

Durant toute l'année, diverses activités se déroulent quotidiennement au local de l'Arche, situé 17 rue du Docteur Hurst. Ces activités, animées par les éducateurs, favorisent le vivre ensemble. Ils travaillent en étroite collaboration avec les écoles, les collèges et le lycée pour un accompagnement éducatif des jeunes.

Les actions présentées ci-dessous illustrent les actions menées qui bénéficient notamment aux habitants du Quartier de la Gare.

- Tous les mercredis et toutes les matinées des petites vacances scolaires, les animateurs de l'Arche assurent, au local, de l'aide aux devoirs avec l'aide de trois bénévoles et d'un vacataire. 39 jeunes participent à cette activité ;
- 800 heures de soutien scolaire, financées par le CCAS, ont également été réalisées aux collèges Forlen et Schickelé ;
- Mission locale : une permanence a lieu tous les jeudis après-midi. De plus, un éducateur intervient dans le cadre du dispositif « garantie jeunes » pour les cours de sport ;
- Petite Camargue alsacienne : actions avec l'aide du service des espaces verts ;
- Actions en partenariat avec l'association Le cap de Saint-Louis (centre de prévention et de soins en addictologie) dans le cadre de consultations jeunes consommateurs.

L'équipe assure une présence régulière dans les différents quartiers.

Des animations sportives et culturelles, des sorties dans les quartiers, ainsi que dans les aires de jeux sont organisées. L'équipe d'éducateurs dispose de matériel d'animation dont le « cube sport » qui est la base des journées en extérieur. Ces activités sont l'occasion pour l'équipe de prévention d'aller à la rencontre des jeunes et de leurs parents.

Diverses actions caritatives sont organisées chaque année en lien avec des associations caritatives : la Banque alimentaire, les restos du cœur et surtout les « Bouchons d'amour ».

#### ⇒ **Au titre des activités sportives**

Le service des sports met en oeuvre la politique sportive de la Ville sur le plan administratif, technique et financier. Il propose, organise et évalue toutes les actions destinées à promouvoir le sport dans la ville, gérées en direct ou avec les associations sportives.

Il a pour mission d'encourager, de promouvoir la pratique sportive locale et de gérer les installations sportives municipales. Il contribue, en collaboration avec les enseignants de l'école primaire, à l'organisation et à l'enseignement de l'éducation physique et sportive.

#### ⇒ **Au titre du soutien aux associations**

Le monde associatif est au cœur de la vie ludovicienne. Les activités proposées à Saint-Louis sont multiples. 136 associations sont actives (sport, culture, loisirs, services, social, sociétés patriotiques).

Depuis sept ans, la Ville de Saint-Louis propose à ces associations de se réunir à la rentrée, pour se présenter au grand public, faire découvrir leurs activités et démontrer leur savoir-faire. Sur les 136 associations ludoviciennes, 45 étaient présentes à la Journée des associations, le 2 septembre.

#### ⇒ **Au titre de la culture**

Le service des affaires culturelles met en oeuvre la politique culturelle de la Ville. Il est en charge de la programmation des actions culturelles et animations. Il coordonne et pilote des projets ou événements culturels.

12 personnes travaillent au sein de la médiathèque, lieu de culture et de détente. Ce sont plus de 80 000 documents disponibles sous la forme de livres, revues, CD, DVD ou vidéos, destinés aux adultes comme aux jeunes.

Parmi les 3 352 abonnés de la médiathèque, la fréquentation des habitants du Quartier de la Gare reste faible et est majoritairement individuelle. Quelques familles viennent toutes les semaines, la plupart du temps les enfants viennent seuls et utilisent l'espace à plein temps, souvent comme une deuxième maison.

Au sein du conservatoire de musique et de danse, l'équipe constituée d'un directeur, de deux chargées d'administration et de 30 professeurs, s'attache à allier la créativité et les savoirs, le sérieux, la rigueur et le plaisir.

L'objectif est à la fois d'éveiller les plus jeunes et de permettre aux adultes d'accéder à un enseignement adapté, tout en offrant un contexte où la pratique collective est centrale.

Le conservatoire et la médiathèque mènent des actions dans le cadre de la programmation annuelle du contrat de ville qui visent à permettre une meilleure appropriation de ces équipements.

#### ► Au titre des ressources humaines

La Ville intervient dans le cadre du financement des deux postes d'adultes relais (dispositif mis en oeuvre par le CGET au titre de la politique de la ville) assurant une fonction de médiateurs sociaux à l'échelle du Quartier de la Gare. Le coût global de l'année 2018 des deux médiateurs sociaux de la Ville s'élève à 60 994,15 €. L'aide de l'Etat s'est quant à elle, élevée à 38 461,20 €, soit un reste à charge pour la Ville de 22 532,95 €.

Leur mission a débuté le 6 juillet 2015. Leur contrat a fait l'objet d'un renouvellement en 2018.

Tout au long de l'année, les médiateurs sociaux, Rebecca GOZUYUKARI et Oumar SAMATÉ, ont sillonné le Quartier de la Gare en vue d'assurer un contact permanent avec les habitants et développer le « vivre ensemble » à travers de multiples actions<sup>12</sup>.

## CONTRIBUTION DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

Saint-Louis Agglomération, qui détient la compétence statutaire en matière de politique de la ville, intervient dans le Quartier de la Gare, au titre de l'exercice de plusieurs de ses autres compétences.

Pour le pilotage du contrat de ville qu'elle assure, un agent est affecté à ½ ETP.

Au regard des services de droit commun, on peut mettre en avant les interventions suivantes :

#### ► Service « Déchets ménagers »

Ce service assure pour tous les habitants de l'agglomération la collecte des ordures ménagères, la gestion de la déchetterie et le transport des matériaux vers les filières d'élimination, la collecte des points d'apport volontaire, l'information des habitants, des actions de sensibilisation au tri des déchets via notamment une ambassadrice du tri, la révision et la mise en œuvre du programme local de prévention des déchets sur l'ensemble du territoire.

L'ambassadrice du tri sensibilise l'ensemble des habitants de l'agglomération. Elle est en lien avec le Quartier de la Gare notamment via le Conseil Citoyen. Au cours de l'année 2018, l'ambassadrice a participé au contenu de la maison Ludologis pour la partie déchet (information sur les consignes de tri et support de communication). Elle a également pris part à la fête de quartier éco-citoyenne qui s'est tenue le 30 juin 2018

#### ► Relais d'Assistantes Maternelles (RAM)

Les missions du Relais sont d'une part d'informer les parents et les professionnels de la petite enfance sur l'ensemble des modes de garde notamment et d'autre part d'offrir un cadre de rencontre et d'échange de pratiques professionnelles.

---

<sup>12</sup> Cf. présentation de leurs actions page 10.

Par rapport au territoire du Quartier de la Gare, les éléments de bilan suivants peuvent être mis en avant :

- 8 assistantes maternelles, sur les 103 que comprend la Ville de Saint Louis, résident au sein du quartier prioritaire. Elles ont contacté 6 fois le RAM afin de mettre à jour leurs disponibilités sur la liste communiquée aux parents ainsi que pour avoir des renseignements relatifs au contrat de travail et au site Pajemploi.

Par ailleurs, comme pour l'ensemble des assistantes maternelles, le RAM leur a fait parvenir :

- par courrier deux numéros du journal, rédigé par les animatrices de RAM de SLA, intitulé « Bulle d'air ». Sur ce document figure, notamment, les animations organisées par le RAM et auxquelles elles peuvent participer gratuitement. Aucune assistante maternelle de ce quartier n'a participé aux ateliers et rencontres cette année.
- par mail : une offre d'emploi du multi-accueil familial de Saint-Louis et des invitations à un spectacle en alsacien et un atelier de cuisine anti-gaspillage.
- 4 parents différents de ce quartier se sont renseignés auprès du RAM (7 contacts au total) afin d'avoir des informations relatives aux différents modes de garde du territoire, aux modalités d'embauche d'une assistante maternelle ainsi que sur le suivi du contrat de travail qu'ils ont avec leurs salariées.

#### ⇒ **Service des transports**

Deux lignes de bus desservent le Quartier de la Gare.

#### ⇒ **Service de promotion de l'alsacien**

Le service de promotion de l'alsacien, a assuré cinq séances de sensibilisation, et d'initiation à l'alsacien, dans les bâtiments de l'école Victor Hugo. L'objectif était de donner accès à la culture et à la langue alsaciennes, par le chant, la danse, les lectures contées, le jeux et le costume.

Il s'agissait de Temps d'Activités Péri-Educatifs. Ces séances, bien que qualitatives, n'ont réuni que 4 enfants. Les résultats sont encourageants puisque les enfants, étant pour la plupart bilingues (non germanique), ont assimilé très rapidement le vocabulaire et apprécié les chats, les danses traditionnelles, ainsi que les jeux de memory ou de loto alsacien.

Cela a mobilisé un agent de Saint-Louis Agglomération, sur 5 séances d'une heure, avec une heure de gestion accueil-rangement-départ et de trajet à chaque fois, et environ 6 heures de préparation.

#### ⇒ **Service de l'emploi et de la formation**

Les actions présentées ci-dessous ont particulièrement ciblé le public QPV grâce à la mobilisation des médiateurs du Quartier de la Gare, de Pôle Emploi Saint-Louis et de la Mission Locale. Ces actions ont bénéficié aux habitants du Quartier de la Gare sans qu'un décompte précis ne soit possible. Ces actions sont initiées et financées (tout ou partie) par Saint-Louis Agglomération et n'ont donc pas bénéficié d'un financement dans le cadre de la Politique de la Ville.

#### *Choisi ton métier ! Le Salon des Métiers*

Saint-Louis Agglomération a organisé en partenariat avec les collèges de Saint-Louis, Huningue, Sierentz, Hégenheim, le Centre d'Information et d'Orientation de Saint-Louis, le Lycée Jean Mermoz et la Ville de Saint-Louis un Salon des Métiers destiné aux élèves de 3<sup>ème</sup> des collèges. Le salon *Choisis ton métier !* permet aux scolaires d'améliorer leur connaissance des métiers, de favoriser leur orientation et, sans nul doute, de susciter des vocations. Ce salon s'est tenu le vendredi 23 février 2018 au FORUM à Saint-Louis.

Lors de *Choisis ton métier !*, 644 élèves de 3<sup>ème</sup> ont participé au salon des métiers. Les élèves de 3<sup>ème</sup> ont pu rencontrer une soixantaine de professionnels dans 13 domaines d'activités (Hôtellerie-Restauration, Droit, Services, Santé, Sécurité, etc.) soit au total 52 métiers. Le collège Forlen qui accueille les élèves habitant le Quartier de la Gare a participé à ce salon et 84 élèves de classe de 3<sup>ème</sup> (dont des habitants du QPV) ont pu ainsi rencontrer et échanger avec les professionnels présents lors de cette manifestation.

#### Trinat'Emploi

Trinat'Emploi est organisé par Saint-Louis Agglomération et la Mission Locale Sundgau 3 Frontières avec le concours de la Ville de Saint-Louis, ACTECO 3F, Pôle Emploi, la Chambre de Commerce et la Chambre des Métiers. L'objectif de ce salon est de proposer un temps fort au cours duquel se rencontrent les employeurs et les candidats. C'est également un moment privilégié pour aborder les questions relatives à l'évolution professionnelle et engager des démarches pour trouver des formations.

Trinat'Emploi s'est tenu le vendredi 6 avril 2018 au FORUM à Saint-Louis et s'est articulé autour des thèmes suivants :

- Travailler en France ;
- Travailler en Suisse ou en Allemagne ;
- Trouver une formation ;
- Créer ou reprendre une entreprise.

Les entreprises présentes lors de Trinat'Emploi ont proposé plus de 600 offres d'emplois, de l'opérateur de production à l'ingénieur. Au cours de Trinat'Emploi, 3 000 visiteurs ont pu rencontrer des DRH et obtenir des conseils. Pôle Emploi, la Mission Locale ainsi que les médiateurs du Quartier de la Gare ont largement communiqué et mobilisé les habitants du QPV pour les inciter à participer à Trinat'Emploi. Suite à Trinat'Emploi, une centaine de recrutements ont été signalés.

#### Bourse à l'apprentissage

Saint-Louis Agglomération a organisé une Bourse à l'apprentissage en partenariat avec la Ville de Saint-Louis, la CCI Sud Alsace Mulhouse, la chambre des Métiers et la Chambre d'Agriculture. Ce temps fort dédié à l'apprentissage s'adresse aux jeunes qui recherchent une place d'apprentissage. Les partenaires présents ont proposé leurs places d'apprentissage du CAP jusqu'au niveau post Bac. Cette manifestation s'est tenue pour la première fois, le mercredi 6 juin de 14h à 18h au Foyer de l'Eglise de Saint-Louis : 180 jeunes ont profité de cette manifestation et 40% d'entre eux étaient concernés par un apprentissage post bac. Les collèges, la Mission Locale et les médiateurs du Quartier de la Gare ont largement mobilisé les jeunes habitant le Quartier de la Gare qui ont pu profiter de cette manifestation.

#### Présentation de l'EPIDE (Etablissement Pour l'Insertion Dans l'Emploi) à Saint-Louis

Une rencontre a été organisée le mercredi 20 juin au Foyer de l'Eglise de Saint-Louis entre les jeunes du Quartier de la Gare et l'EPIDE de Belfort. Grâce à un parcours adapté et

individualisé, l'EPIDE permet aux jeunes de s'inscrire dans une dynamique positive d'insertion et les conduit à construire leur place de façon durable dans le monde du travail et dans la société. Le cadre d'inspiration militaire de l'EPIDE (internat, port de l'uniforme) permet de maintenir un cadre rigoureux et d'obtenir des changements d'attitude rapides. Les jeunes doivent s'engager volontairement dans ce dispositif.

L'EPIDE s'adresse aux jeunes de 18 à 25 ans les plus éloignés de l'emploi :

- les jeunes qui n'ont pas de diplôme et/ou qui ont arrêté leur scolarité,
- les jeunes des quartiers prioritaires politique de la ville.

#### Mobilisation pour des recrutements

Tout au long de l'année, SLA informe les médiateurs du Quartier de la Gare sur les perspectives d'embauche dans les entreprises locales. Plusieurs mises en relation ont pu ainsi être opérées mais la qualification professionnelle ainsi que les difficultés linguistiques des habitants du quartier restent le principal obstacle à l'embauche.

#### ► Service des Sports

Le service des Sports n'a effectué aucune action spécifique dans ce quartier prioritaire si ce n'est d'essayer d'associer le médiateur sportif de la Ville de Saint-Louis dans toutes les animations proposées pendant les vacances scolaires.

- Olympiades au Centre Nautique Pierre de Coubertin durant l'été
- Animations aquatiques à la Piscine couverte
- La caravane du Badminton

Ces participations sont à la marge et ne représentent, qu'une à deux fois à l'année et sur une ou deux journées, qu'une dizaine de jeunes au plus. La part des jeunes provenant du Quartier de la Gare est difficilement quantifiable.

#### ► Service Habitat

##### Subventions pour la réhabilitation thermique des copropriétés privées dites fragiles

Le Quartier de la Gare compte plusieurs copropriétés considérées comme potentiellement fragiles en raison notamment de leur étiquette énergétique et de leur taux d'impayés de charges.

Afin d'aider les syndicats de ces copropriétés à engager des travaux de rénovation énergétique, Saint-Louis Agglomération (SLA) a décidé de participer au financement des études préalables et de l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage. Cette aide financière complète celle accordée par l'ANAH (Agence Nationale de l'Habitat) dans le cadre du programme « Habiter Mieux Copropriété » et celle de la Région Grand Est au titre de CLIMAXION. Ce dispositif communautaire s'inscrit dans la démarche Cit'Ergie.

A ce titre, les 2 copropriétés suivantes, situées dans le QPV, ont été soutenues en 2018 :

NOM COPROPRIETE	RUE	Nb de logements	TOTAL COUT PRE ETUDES + AMO (TTC)	MONTANT SUBVENTION ACCORDEE PAR SLA	DATE D'ATTRIBUTION

ELFES 1	116 à 122 rue de Mulhouse	66	7 908,00 €	1 581,60 €	27/06/2018
EUROPE J-1	100 rue de Mulhouse	13	6 516,00 €	1 303,20 €	26/09/2018
TOTAL		79	14 424,00 €	2 884,80 €	

Octroi d'une garantie d'emprunt à un bailleur social pour le financement de travaux de réhabilitation

Nom du bailleur	Nature de l'opération garantie	Nombre de logements sociaux	Adresse de l'opération	Nature du(es) prêt(s)	Montant du prêt	Durée	Etablissement bancaire
NEOLIA	Réhabilitation	129	5 à 21 Place de la gare	PAM et PAM écoprêt	2 453 886,00 €	15 ans pour le PAM et 20 ans pour le PAM éco-prêt	Caisse des Dépôts

Permanences d'information sur le logement assurées par l'ADIL du Haut-Rhin

Dans le cadre d'une convention de partenariat, SLA finance l'ADIL pour tenir 2 permanences d'information sur le logement à Saint-Louis (1 500 €/an). Elles ont lieu à l'Hôtel de Ville, tous les 1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup> mardis du mois. Des syndics de copropriétés ayant des immeubles en gestion dans le QPV ainsi que des habitants du Quartier de la Gare ont sollicité les juristes de l'ADIL en 2018, pour des conseils neutres et gratuits.

## CONTRIBUTION NEOLIA

En tant que bailleur social implanté sur Quartier de la Gare de Saint-Louis, NEOLIA investit les sommes dégagées au titre de l'abattement TFPB.

Le principe de « sur-gestion » au sein du QPV de la Gare induit une volonté, partagée avec les partenaires institutionnels, d'engager des dépenses supplémentaires et spécifiques à ce territoire.

A ce titre, NEOLIA intervient en terme de renforcement du nettoyage des parties communes, réparation et maintenance renforcées des équipements, enlèvement des encombrants dès constat de présence, mise à disposition d'un local à la CNL, surcoût de remise en état des logements.

NEOLIA a également été amené à soutenir financièrement, au cours de l'année 2018, le cofinancement d'une aire de jeux pour les enfants (4 197 €).

## CONTRIBUTION SAINT LOUIS HABITAT

Saint-Louis Habitat est propriétaire de 167 logements sur le secteur QPV de la Gare dont 85 ont été rénovés et 82 sont en cours de rénovation.

A ce titre le bailleur intervient comme pour tout autre habitant en terme de location, gestion et rénovation de logements sociaux. Une action spécifique de rénovation des immeubles 2 à 8 et 10/12 Place de la Gare a par ailleurs eu lieu.

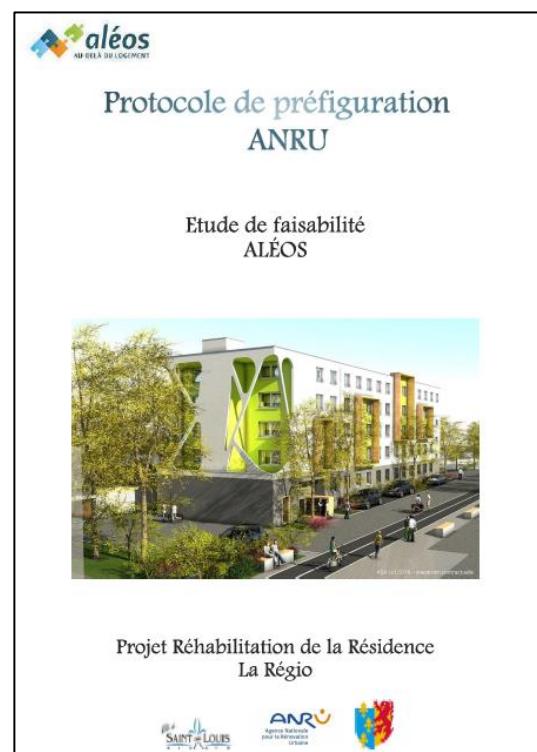
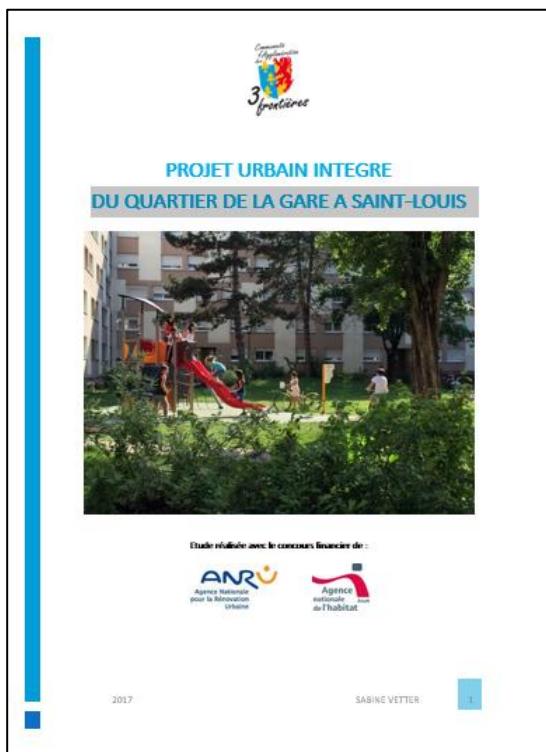
Au cours de l'année 2018, Saint Louis Habitat a travaillé à la mise en œuvre d'une action de sensibilisation au bénéfice des habitants sur les éco-gestes du quotidien (action menée en 2019 - Ludologis, à hauteur de 6 000 €). L'action est portée par FACE Alsace.

## 6. Travail réalisé dans le cadre du Projet de Renouvellement Urbain d'Intérêt Régional (PRIR)

Avant d'engager les travaux constitutifs du Projet de Renouvellement Urbain, deux études d'opportunité et/ou de faisabilité des opérations prévues ont été réalisées en 2016. Elles s'inscrivent dans le cadre du protocole de préfiguration du PRIR de Saint-Louis signé le 24 février 2016.

L'une a été portée par la CA3F et a eu pour objet de définir un projet urbain global pour le quartier en approfondissant les aspects habitat, foncier, aménagement urbain et équipements/services.

L'autre a été réalisée par ALEOS, en vue de déterminer les conditions de faisabilité de son projet de transformation de son foyer logement en résidence sociale.



Outre le projet de résidence sociale, porté par Aléos, il est notamment prévu de créer une maison de quartier, de réhabiliter le conservatoire de musique et de danse, d'améliorer les cheminements piétons au sein et vers le quartier et de poursuivre l'embellissement et l'amélioration de la fonctionnalité de certains espaces publics.

Après dérogation préfectorale, certaines actions ont pu démarrer en 2018 : c'est le cas de la maison de quartier et de la réhabilitation du conservatoire de musique et de danse.

## 7. Perspectives d'évolution au regard des résultats obtenus et des moyens mobilisés

---

Sur la base de ce bilan et des autres constats relevés par les acteurs, les axes de progrès suivants ont été identifiés pour l'année 2019 :

- **Poursuivre la dynamique partenariale** aussi bien au sein des instances de pilotage du contrat de ville, que des groupes de travail thématiques et du Conseil Citoyen. Animer les échangers, en se basant sur une autre forme d'animation, permettra également de stimuler les acteurs, pour un meilleur partage de connaissances et de pratiques en vue d'un éventuel essaimage dans d'autres quartiers de l'agglomération.
- **Continuer à accompagner les porteurs de projets en consolidant les moyens** (humains, techniques, financiers) dédiés.  
Il conviendra de tendre à une plus grande mixité dans le public bénéficiaire des actions (en essayant de mobiliser plus de jeunes et de garçons et d'hommes). Il s'agira aussi de veiller à ce que les actions profitent majoritairement (mais non exclusivement) aux habitants du quartier prioritaire au titre de la politique de la ville. Les actions à mettre en œuvre doivent également favoriser l'accès à l'emploi, le développement des activités économiques et l'éducation. Les partenaires devront développer une approche globale du public tout en articulant les volets sociaux et économiques. Enfin, il est nécessaire de valoriser l'expérimentation afin de transférer les bonnes pratiques dans d'autres quartiers de l'agglomération. Sur ce dernier point, l'animation jeunesse offre, d'après les partenaires et acteurs, le plus de possibilités en terme de transmission des usages.
- **Permettre la réalisation des opérations prévues dans le PRIR<sup>13</sup>** (projets relatifs à l'aménagement urbain et à l'habitat notamment). La prochaine étape consistera en 2019 à finaliser et signer la convention de renouvellement urbain.

---

<sup>13</sup> Projet de Renouvellement urbain d'Intérêt Régional

## 8. Une démarche intégrée : articulation entre les volets social, économique et urbain du contrat de ville

---

La démarche adoptée dans le cadre de la mise en œuvre du contrat de ville du Quartier de la Gare se veut globale et transversale, afin de garantir sa cohérence d'ensemble. Elle est d'ailleurs souhaitée par les habitants eux-mêmes. Les membres du Conseil Citoyen se font en effet l'écho de préoccupations liées au cadre de vie qui, de fait, impactent les relations quotidiennes et de voisinage.

L'articulation entre les volets social, économique et urbain est assurée à plusieurs niveaux :

- celui des modalités de gouvernance. En effet, la composition des instances de pilotage (Comité de pilotage, Comité de programmation concertée, Commission Inter-acteurs) et des groupes de travail thématiques reflète ce souci d'appréhender les enjeux et problématiques de façon partenariale et pluridisciplinaire.
- celui de la nature des travaux engagés par les groupes de travail. Ainsi, à titre d'exemple, on peut citer :
  - l'élaboration du plan de prévention de la radicalisation violente, qui a mobilisé une pluralité d'acteurs potentiellement concernés par le sujet (services de l'éducation nationale, police, santé, collectivités locales, bailleurs sociaux,...). Sur la base d'un état des lieux exhaustif et élaboré selon un mode participatif, il est apparu nécessaire de mettre en place un réseau d'échanges et d'information permettant d'appréhender le sujet de façon globale.
  - les échanges noués dans le cadre de la gestion urbaine et sociale de proximité (GUSP). Il s'agit de croiser les approches sectorielles, dans un souci de qualité et de cohérence des interventions.

Le groupe de travail s'est donné comme objectifs de :

- coordonner les actions pour une gestion concertée et une amélioration des conditions de vie des habitants et de la qualité des services qui leur sont rendus ;
- renforcer/créer les pratiques partenariales en termes de GUSP.

Trois aspects sont traités :

- technique (entretien des espaces extérieurs, des encombrants, maintenance des équipements...) ;
- gestion de proximité (relation bailleur/locataire, sécurité, tranquillité publique, gestion locative, résidentialisation...) ;
- sociale (accompagnement et soutien aux habitants...).

- les réflexions en matière d'offre linguistique (en français mais aussi en allemand et en anglais), qui sont conduites selon différentes approches et visées : insertion, socialisation, éducation/formation, soutien à la parentalité, emploi.
- celui des opérations programmées en 2018. Les trois piliers du contrat de ville, que sont la cohésion sociale, l'emploi - développement économique, et le cadre de vie - renouvellement urbain, ont chacun fait l'objet de projets.

Dans leurs finalités et leurs modalités de mise en œuvre, les opérations financées prennent en compte les orientations sociales, urbaines et économiques du contrat de ville.

- celui du projet de renouvellement urbain (PRIR). Les opérations identifiées dans le cadre du protocole de préfiguration combinent les enjeux urbains, sociaux et économiques :
  - amélioration des logements Aléos et accompagnement social des locataires ;
  - création d'une maison de quartier servant d'espace de rencontre et d'échanges, de point d'information et d'orientation, de lieu d'animation et d'activités diverses (comme des formations) ;
  - réhabilitation du conservatoire et amélioration de son accessibilité, ce qui facilitera son développement et son rayonnement ;
  - amélioration de la fonctionnalité des espaces publics et des cheminements publics, embellissement du cadre de vie, ceci pour favoriser le bien et mieux vivre ensemble.

Les chantiers généreront de l'activité économique et par conséquent des emplois.



## 9. Rapport sur les actions menées en matière de développement social urbain financées par la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale au titre de l'année 2018 (DSUCS)

---

En 2018, la Ville de Saint-Louis a perçu, au titre de la Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale, un montant de 254 415 € (pour mémoire, 242 674 € en 2017).

Cette dotation, conformément à l'article L.2334-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, a pour objet de contribuer à l'amélioration des conditions de vie dans les communes urbaines supportant des charges élevées.

La DSUCS 2018 a été principalement affectée aux opérations suivantes visant à l'amélioration du cadre de vie et profitant aux habitants du Quartier de la Gare :

### TRAVAUX D'INVESTISSEMENT (Montants TTC)

<b>1 / Conservatoire de Musique et de Danse</b> Mission Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) pour la rénovation BBC Contrôle technique Coordination sécurité et protection de la santé (CSPS)	<b>800 969,40 €</b> 788 921,40 € 9 918,00 € 2 130,00 €
<b>2 / Ecole Elémentaire Victor Hugo</b> Remplacement du revêtement de sol dans la salle des maîtres Entretien de la toiture Local "Ressources" - Pose d'une porte coupe-feu Théâtre - Pose d'une nouvelle porte extérieure Mise en peinture des sols des locaux "Animation" et "Théâtre"	<b>16 204,53 €</b> 3 921,02 € 558,50 € 1 461,04 € 2 960,77 € 7 303,20 €
<b>3 / Transformation de l'ancien bâtiment PAF en Maison de Quartier</b> Maître d'œuvre Contrôle technique Coordination sécurité et protection de la santé (CSPS) Recherche amiante avant travaux Travaux	<b>214 179,23 €</b> 27 844,20 € 3 459,60 € 3 414,96 € 1 045,00 € 178 415,47 €
<b>4 / Voiries et éclairage public</b> Rue de Mulhouse - Logis Est : Enrobé pour stationnement aux abords du collectif Mat rond cônique parking Quartier de la Gare	<b>8 854,03 €</b> 6 360,00 € 2 494,03 €
<b>5 / Signalisation verticale et horizontale</b> Rue de Mulhouse - Logis Est Stationnement règlementé Quartier de la Gare	<b>3 365,00 €</b> 648,00 € 2 717,00 €
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>	<b>1 043 572,19 €</b>

**TRAVAUX D'ENTRETIEN QUOTIDIENS  
EFFECTUÉS PAR LES SERVICES DE LA VILLE (Montants TTC)**

<b>1 / Espaces Verts</b> Tonte, ramassage des feuilles, nettoyage général, plantation, taille, désherbage, paillage, remplacement de fleurs, abattage, diagnostic arbres, arrosage, préparation de sol, création de gazon, élagage, accotement (1438,50 heures à 21,51 € = 30 942,14 €) <i>Calcul fait sur la base du taux horaire d'un agent de maîtrise</i> Dépenses sur factures pour un montant de : 627,27 €	<b>31 569,41 €</b>
<b>2 / Propreté Urbaine</b> Balayage des routes et des trottoirs Nettoyage des parcs et des détritus	<b>31 911,36 €</b> 9 104,16 € 22 807,20 €
<b>3 / Centre Technique Municipal</b> Eclairage public, peinture, maçonnerie, menuiserie, serrurerie, signalisation, voirie, manifestations/cérémonies	<b>7 018,83 €</b>
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>	<b>70 499,60 €</b>

Le montant total des travaux d'investissement et des travaux d'entretien s'élève ainsi à 1 114 071,79 €.



**Rénovation BBC du Conservatoire de Musique et de Danse**

## ANNEXES

- Annexe 1 : Trame-type pour la contribution sur le « droit commun »
- Annexe 2 : Avis de la Ville de Saint-Louis
- Annexe 3 : Avis du Conseil Citoyen du Quartier de la Gare
- Annexe 4 : Délibération de Saint-Louis Agglomération

**Annexe 1 : Trame-type pour la contribution sur le « droit commun »**

**CONTRAT DE VILLE DU QUARTIER DE LA GARE À SAINT-LOUIS  
2015 - 2022**

**RAPPORT ANNUEL 2018  
SUR LA MISE EN OEUVRE  
DE LA POLITIQUE DE LA VILLE**

**Trame à compléter**

**En cas de besoin, mail de contact : [m.maffessoli@oriv.fr](mailto:m.maffessoli@oriv.fr)**

Contribution de (nom de la structure / organisme / institution) :

Nom et prénom de la personne ayant transmis les informations :

Coordonnées (notamment mail et téléphone) :

---

1. Merci de bien vouloir préciser en quelques mots vos missions principales ?
2. Comment ces actions sont mises en œuvre ou pourraient être mises en œuvre sur le Quartier de la Gare, compte tenu de sa spécificité de quartier prioritaire de la politique de la ville ?
3. Les actions / missions que vous menez bénéficient-elles aux habitants du Quartier de la Gare ?  
 Oui, au même titre que pour tout habitant/ toute personne (relève du droit commun de la structure)

Oui, nous sommes amenés à mettre en place des actions spécifiques sur ce quartier

Non

4. Avez-vous mis en place un appel à projets pour le financement d'actions au bénéfice des habitants du Quartier de la Gare (Quartier Prioritaire de Saint Louis) ?

oui  non

5. Si oui, pouvez-vous apporter quelques précisions sur cet appel à projets (date, objet, bénéficiaire...) ?

6. Est-ce que votre structure a été amenée à soutenir financièrement, au cours de l'année 2018, des actions menées dans le Quartier de la Gare et/ou au bénéfice de ses habitants ?

oui  non

7. Si oui, merci de mentionner dans le tableau ci-dessous les actions financées (1 ligne par action) :

Nom de la structure portant l'action	Nom de l'action	Objectif (en quelques mots)	Montant
--------------------------------------	-----------------	-----------------------------	---------

8. Quels sont les éléments de bilan de ces actions menées au cours de l'année 2018 ?

9. Pouvez-vous à minima indiquer le nombre de bénéficiaires de l'action ? et si possible combien parmi eux résident dans le Quartier de la Gare ?

10. Est-ce que votre structure a été amenée à soutenir financièrement, au cours de l'année 2018, des actions menées au bénéfice des habitants de Saint-Louis (et donc du Quartier de la Gare) ?

oui  non

11. Si oui, merci de mentionner dans le tableau ci-dessous les actions financées (1 ligne par action) :

Nom de la structure portant l'action	Nom de l'action	Objectif (en quelques mots)	Montant
--------------------------------------	-----------------	-----------------------------	---------

12. Quels sont les éléments de bilan de ces actions menées au cours de l'année 2018 ?

13. Pouvez-vous à minima indiquer le nombre de bénéficiaires de l'action ? et si possible combien parmi eux résident dans le Quartier de la Gare ?

14. Est-ce que votre structure a concouru au financement d'équipement(s), au cours de l'année 2018 situé(s) dans le Quartier de la Gare?

oui  non

15. Si oui, merci de mentionner dans le tableau ci-dessous les équipements financés (1 ligne par équipement) :

Nom de l'équipement et adresse	Fonction assurée	Montant annuel
--------------------------------	------------------	----------------

16. Merci d'apporter des éléments sur la fréquentation de ces équipements sur l'année 2018 ?

Nom de l'équipement	Profil des personnes le fréquentant (par exemple : enfants de moins de 3 ans, familles avec enfants, tout public...)	Nombre de personnes	Part des Habitants du quartier de la gare
---------------------	--	---------------------	---

17. Est-ce que votre structure a participé au financement d'espaces extérieurs ou d'aménagements dans le Quartier de la Gare au cours de l'année 2018 ?

oui  non

18. Si oui, merci de mentionner dans le tableau ci-dessous les espaces ou aménagements financés (1 ligne par aménagement) :

Nom de l'espace / de l'aménagement	Adresse	Montant annuel
------------------------------------	---------	----------------

19. Est-ce que votre structure finance un service dont ont bénéficié les habitants du Quartier de la Gare au cours de l'année 2018 ?

oui  non

20. Si oui, merci de mentionner dans le tableau ci-dessous le ou les services (1 ligne par service) :

Type de service	Fréquence du service rendu à l'échelle du territoire (journalier, hebdo, mensuel...)	Service spécifique au territoire / service de droit commun	Coût annuel du service
-----------------	--	--	------------------------

21. Est-ce que votre structure a financé des postes/emplois dont ont bénéficié les habitants du Quartier de la Gare au cours de l'année 2018 ?

oui  non

22. Si oui, merci de mentionner dans le tableau ci-dessous les postes concernés (1 ligne par service) :

Nom du type de poste (ex : médiateur, éducateur de prévention, enseignant...)	Nombre de personnes	Equivalent Temps plein	Lieu d'intervention	Coût annuel
--	---------------------	------------------------	---------------------	-------------

## Annexe 2 : Avis de la Ville de Saint-Louis



BP 20090  
68303 SAINT-LOUIS CEDEX

### Extrait du Procès Verbal des Délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Saint-Louis

Séance du 14 novembre 2019

L'AN DEUX MILLE DIX-NEUF, LE 14 NOVEMBRE A 18 H 18.

LE CONSEIL MUNICIPAL, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Marie ZOELLÉ, Maire.

#### Présents :

Mmes et MM. les Adjoints GIRNY Alain, SCHMIDIGER Pascale, SCHICCA Daniel, DINTEN Françoise, SCHMITTER Bernard, GERTEIS Stéphanie, KNIBIELY Philippe et STRAUMANN-HUMMEL Jocelyne.

Mmes et MM. les Conseillers Municipaux MORGEN Clément, PISARONI Gabriel, ECKES Raymond, FERRANDEZ Françoise, GEORGE Bernard, MISLIN Bernard, GANGLOFF Karin, PLAISANCE-GANZMANN Patricia, DURIATTI Pascal, SFEIR Lola, CAMBLIN Marie, LEFEBVRE Christophe, KELLER-SOL Sophie, GENIALE Magna, HOUDAF Amal, RAPP Céline, BACHMANN Florian et DEME Alioune.

#### Excusés représentés :

- Mme GRAVA Élisabeth donne procuration à Mme FERRANDEZ Françoise,
- Mme SCHWEITZER Pierrette donne procuration à Mme CAMBLIN Marie,
- Mme HERSBERGER Élisabeth donne procuration à Mme STRAUMANN-HUMMEL Jocelyne,
- M. FEST Bernard donne procuration à M. SCHMITTER Bernard,
- M. DUTOUR Matthieu donne procuration à M. ZOELLÉ Jean-Marie,
- M. GASULL Serge donne procuration à M. SCHICCA Daniel.

#### Excusée non représentée :

- Mme FEGHOUL-FERHATI Nawal.

#### Non représentée :

- Mme WALTER Sandrine.

Accusé de réception en préfecture  
068-216802975-20191114-D-20191114-16-  
DE  
Date de télétransmission : 18/11/2019  
Date de réception préfecture : 18/11/2019

## **POINT N° 16 : CONTRAT DE VILLE : RAPPORT ANNUEL 2018**

**Rapporteur :** Madame Pascale SCHMIDIGER, Adjointe au Maire

La loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine rend obligatoire pour les communes et Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) signataires d'un contrat de ville l'établissement d'un rapport annuel. Il s'agit de présenter la situation de la collectivité au regard de la politique de la ville, les actions qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation.

Le projet de rapport est élaboré par l'EPCI compétent en lien avec les communes concernées par un quartier prioritaire au titre de la politique de la ville, les conseils citoyens et, le cas échéant, les autres parties signataires du contrat.

Il est soumis pour avis aux conseils municipaux concernés et aux conseils citoyens de chaque quartier. Le délai qui leur est réservé est d'au moins un mois. A défaut de réponse dans le délai imparti, leur avis est réputé favorable.

Les contributions et délibérations des conseils municipaux, des conseils citoyens et, le cas échéant, de toute autre partie signataire du contrat de ville sont annexées au projet de rapport sous la forme d'un avis.

L'assemblée délibérante de l'EPCI approuve le projet de rapport et indique les suites qui peuvent être réservées aux observations formulées par les conseils citoyens, par les conseils municipaux et, le cas échéant, par toute autre partie signataire du contrat.

Le rapport approuvé et ses annexes sont rendus publics.

### **SYNTHESE DU BILAN DE LA MISE EN ŒUVRE DU CONTRAT DE VILLE DU QUARTIER DE LA GARE A SAINT-LOUIS DURANT L'ANNEE 2018**

Pour mémoire, le conseil municipal a approuvé le contrat de ville de Saint-Louis 2015-2020 « Quartier de la Gare » par délibération en date du 21 mai 2015. Ce contrat a été signé le 24 juin 2015.

Il est rappelé qu'au 1<sup>er</sup> janvier 2017, la Communauté d'Agglomération des Trois Frontières a fusionné avec les Communautés de Communes du Pays de Sierentz et de la Porte du Sundgau pour devenir Saint-Louis Agglomération (SLA). La Communauté d'Agglomération est ainsi passée de 10 à 40 communes et compte désormais près de 78 000 habitants.

La Politique de la Ville étant une compétence communautaire obligatoire, Saint-Louis Agglomération a conforté ses moyens pour en assurer l'exercice.

L'année 2018 a permis de conforter davantage le caractère partenarial de la démarche qui s'est notamment concrétisée à travers la mobilisation, tout au long de l'année, des diverses instances politiques et techniques du contrat de ville (comité de pilotage, comité de programmation concertée, comité inter-acteurs).

Durant toute l'année 2018, les deux médiateurs sociaux affectés au Quartier de la Gare depuis leur prise de fonction le 6 juillet 2015 et dont le contrat a été renouvelé le 6 juillet 2018 pour une durée de trois ans ont effectué un important travail d'accompagnement des habitants dans leurs démarches administratives, que ce soit à leur domicile et/ou dans les institutions. Leur immersion et leur bonne connaissance du terrain ont été bénéfiques aux services de la Ville de Saint-Louis en permettant la transmission d'informations. Leur disponibilité et les actions mises en place ont également contribué au bien vivre ensemble au sein du Quartier de la Gare.

Depuis son installation en octobre 2015, le Conseil Citoyen du Quartier de la Gare se montre particulièrement actif et assidu. Ses représentants participent aux diverses réunions du contrat de ville et du projet de renouvellement urbain auxquelles ils sont invités. Ils se réunissent également à raison d'une fois par mois en dehors des congés estivaux pour traiter de sujets dont ils se sont saisis et pour rendre un avis sur des documents relevant de la mise en œuvre du contrat de ville. Ils sont amenés à convier à leurs séances de travail des partenaires institutionnels ou associatifs.

.../...

En 2018, au-delà de la participation aux différentes réunions organisées dans le cadre du contrat de ville, le Conseil Citoyen a, sur la base d'un travail préalable, organisé un « diagnostic en marchant » auquel ont été conviés l'ensemble des partenaires. Il a eu lieu le 26 mars 2018 et a donné lieu à la rédaction d'un document.

Il a également rédigé un avis sur le rapport relatif à la mise en œuvre de la politique de la ville en 2017, assorti de propositions.

Un travail en interne du Conseil Citoyen a par ailleurs été engagé dans la perspective de son renouvellement et d'une optimisation de son fonctionnement.

#### **Evolution de la situation dans le Quartier de la Gare**

Le nombre d'habitants du Quartier de la Gare, évalué à 1 800 au moment de la signature du contrat de ville, s'établit à 1 889 habitants selon les données disponibles de l'INSEE au titre du recensement de la population de 2013. Les habitants de ce quartier représentent ainsi un peu moins de 10 % de la population municipale.

Le quartier compte une part beaucoup plus importante de jeunes (0-24 ans) que celle relevée à l'échelle de l'intercommunalité et de la commune : la part des jeunes est de 36,8 % alors qu'elle est seulement de 29,3 % au niveau de Saint-Louis et de 27,5 % au niveau de l'agglomération de Saint-Louis. Pratiquement quatre habitants du quartier sur dix ont moins de 25 ans.

A contrario, les 60 ans et plus ne représentent qu'un peu moins de deux habitants sur dix (17,4 %). Ce taux est inférieur à celui relevé à l'échelle de la Ville (21,7 %) et de l'agglomération (23 %).

L'évolution la plus marquante reste celle qui concerne la part de la population étrangère. La croissance est très forte et se singularise des autres territoires. L'écart est de huit points entre la situation relevée au niveau du quartier et le reste de la Ville : le taux d'étrangers atteint 31,6 % (contre 23 % précédemment). L'attention particulière portée aux enjeux en termes de maîtrise de la langue, de communication, de diffusion d'informations et de mixité sociale prend tout son sens au regard de ces données.

Par ailleurs, quatre ménages sur dix à l'échelle du Quartier de la Gare sont composés d'une personne seule. L'isolement apparaît donc comme un enjeu à prendre en compte dans les actions à mener. Par contre, à la différence de nombreux autres quartiers prioritaires, la part de familles monoparentales est faible.

Dans le domaine de l'emploi, il est constaté une amélioration globale du nombre de personnes inscrites à Pôle Emploi, à toutes les échelles de territoire et pour quasiment toutes les catégories retenues. Cette baisse est plus marquée à l'échelle du quartier que de la Ville de Saint-Louis dans son ensemble. Pour autant, les demandeurs d'emploi continuent à être surreprésentés à l'échelle du Quartier de la Gare, même si cette surreprésentation tend à se résorber.

Deux constats méritent une attention particulière : l'augmentation du nombre de demandeurs d'emploi de plus de 50 et la stagnation des chômeurs de longue durée (plus de deux ans en recherche d'emploi).

#### **Bilan des actions menées au bénéfice des habitants du Quartier de la Gare**

En décembre 2017 a été lancé l'appel à projets pour l'année 2018.

25 dossiers (24 en 2017) ont été retenus et financés dans le cadre du contrat de ville par l'Etat via des crédits spécifiques Politique de la Ville (Commissariat Général à l'Égalité des Territoires - CGET) et/ou la Ville de Saint-Louis et Saint-Louis Agglomération.

Il est à souligner que 4/5èmes des financements sont octroyés depuis la première année du contrat de ville, signe que les porteurs de projets inscrivent leur(s) action(s) de façon durable sur le territoire.

Le tableau ci-après récapitule les actions menées en 2018 :

.../...

Pilier	Thématique	Maître d'ouvrage de l'action	Intitulé de l'action	Coût de l'action	Subventions CGET	Subventions et valorisations Ville de Saint-Louis	Subventions et valorisations SLA
COHESION SOCIALE	Education	CCAS de Saint-Louis	Soutien scolaire hebdomadaire pour des élèves d'école primaire et collégiens	11 945 €	8 600 €	2 389 €	
		CSC de Saint-Louis	CLAS élémentaire	18 597 €	1 500 €	9 897 €	
		Collège Forlen	Classe archéologique en mer (du 18 au 22/05/2019)	10 360 €	8 300 €	705 € (Délib. CM du 21/03/2019)	
	Santé	CCAS de Saint-Louis	Remobilisation par le sport	9 500 €	7 600 €	1 900 €	
		CSC de Saint-Louis	Atelier bien-être	5 707 €	Pas de subvention : reliquat 2017	2 807 €	1 341 €
	Parentalité et droits sociaux	Solidarité Femmes 68	L'escale	5 584 €	4 300 €		1 228 €
		CIDFF 68	Point d'accès aux droits	3 440 €	1 200 €		2 000 €
		CSC de Saint-Louis	Lieu Accueil Enfants Parents (LAEP)	47 013 €	17 100 €	14 164 €	3 655 €
	Culture et expression artistique	CCAS de Saint-Louis	Compagnie El Paso - Corps caché/corps dévoilé	4 800 €	1 900 €	960 €	1 920 €
		Ville de Saint-Louis (Conservatoire)	Stage découverte de la danse	5 700 €	3 000 €	1 140 €	
		Ville de Saint-Louis (Conservatoire)	Stage découverte des cuivres	5 700 €	4 500 €	1 140 €	
		Ville de Saint-Louis (Conservatoire)	Bourses d'aide à l'inscription au conservatoire	10 480 €	6 000 €	2 480 €	
	Lien social, citoyenneté et participation des habitants	CSC de St Louis	Création d'un secteur Jeunesse	9 270 €	8 000 €	1 124 €	
		ARIANA	Mix'Art - Insertion sociale et civique à travers des arts plastiques	15 575 €	3 000 €	3 000 €	
		CCAS de Saint-Louis	Quarier libre pour la nature	17 870 €	14 000 €	2 424 €	
		CSC de Saint-Louis	Atelier socio-linguistique	35 798 €	16 000 €		7 000 €
		CSC de Saint-Louis	Conseil Citoyen	3 378 €	1 600 €	1 683 €	
		CCAS de Saint-Louis	Bourse d'aide au séjour de vacances	9 000 €	4 500 €	1 683 €	
		Ville de Saint-Louis (Médiathèque)	Complines pour petits à domicile	6 710 €	3 400 €	863 €	
EMPLOI ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	Emploi	Petits débrouillards	Science en bas de chez toi	16 239 €	5 000 €	2 500 €	1 500 €
		Mission Locale Sundgau 3 F	Accompagnement socio-professionnel des jeunes du QPV	12 985 €	5 100 €		5 194 €
	CIDFF		Parcours linguistique à visée professionnelle	15 090 €	4 600 €		3 000 €
CADRE DE VIE ET RENOUVEAU URBAIN	Cadre de vie	CCAS de Saint-Louis	Mobilité, premier pas vers l'emploi	5 438 €	4 000 €	588 €	
Sous-total				286 179 €	133 200 €	51 447 €	26 838 €

.../...

PILOTAGE ÉVALUATION	Pilotage - Évaluation	CIDFF	Plateforme linguistique Antenne de Saint-Louis		P.M. : enveloppe départ.		3 000 €
		ORIV	Centre de ressources		P.M. ; crédits régionaux		7 000 €
<b>TOTAL</b>				285 179 €	133 200 €	51 447 €	36 838 €

Le pilier de la Cohésion Sociale, qui recouvre les champs Éducation, Santé, Parentalité et droits sociaux, Culture et expression artistique, Lien social, citoyenneté et participation des habitants, est, à l'instar des années précédentes, celui qui a fait l'objet du plus grand nombre de dossiers financés (20).

Plus de 2 000 personnes au total ont été touchées par l'ensemble de ces actions, dont environ 1 200 résidant au Quartier de la Gare.

Parallèlement aux crédits spécifiques Politique de la Ville précités, des moyens de droit commun sont mobilisés par les signataires du contrat de ville, dont notamment la Région Grand Est, le Département du Haut-Rhin, la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) du Haut-Rhin, la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) du Grand Est, la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (DDCSPP) du Haut-Rhin, la Ville de Saint-Louis et Saint-Louis Agglomération.

#### **Travail réalisé dans le cadre du Projet de Renouvellement Urbain d'Intérêt Régional (PRIR)**

Il est rappelé que le Préfet a réservé une enveloppe de 500 000 € pour les opérations retenues dans le cadre de la convention de renouvellement urbain à conclure.

Outre le projet de résidence sociale, porté par Aléos, il était notamment prévu de créer une maison de quartier, de réhabiliter le conservatoire de musique et de danse, d'améliorer les cheminements piétons au sein et vers le quartier et de poursuivre l'embellissement et l'amélioration de la fonctionnalité de certains espaces publics.

Après dérogation préfectorale, certaines actions ont démarré et ont été achevées en 2018 : c'est le cas de la maison de quartier et de la réhabilitation du conservatoire de musique et de danse.

#### **Perspectives d'évolution au regard des résultats obtenus et des moyens mobilisés**

Pour l'année 2019 sont retenus les axes de progrès suivants :

- Poursuivre la dynamique partenariale au sein des instances de pilotage du contrat de ville, des groupes de travail thématiques et du conseil citoyen. Il est prévu d'animer les échanges en se basant sur une autre forme d'animation pour permettre de stimuler différemment les acteurs, d'assurer un meilleur partage de connaissances et de pratiques en vue d'un éventuel essaimage dans d'autres quartiers de l'agglomération.
- Continuer à accompagner les porteurs de projets en consolidant les moyens humains, techniques et financiers dédiés, avec l'objectif de tendre à une plus grande mixité dans le public bénéficiaire des actions (mobilisation de plus de jeunes et d'hommes). Les actions doivent également favoriser l'accès à l'emploi, le développement des activités économiques et l'éducation.
- Permettre la réalisation des opérations prévues dans le Projet de Renouvellement urbain d'Intérêt Régional (PRIR). La prochaine étape consiste à finaliser et signer la convention de renouvellement urbain en 2019.

#### **Rapport sur les actions menées en matière de développement social urbain financées par la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSUCS) au titre de l'année 2018**

En 2018, la Ville de Saint-Louis a perçu, au titre de la DSUCS, un montant de 254 415 € (pour mémoire, 242 674 € en 2017).

.../...

Cette dotation, conformément à l'article L. 2334-15 du code général des collectivités territoriales, « a pour objet de contribuer à l'amélioration des conditions de vie dans les communes urbaines confrontées à une insuffisance de leurs ressources et supportant des charges élevées. ».

La DSUCS 2018 a été principalement affectée aux opérations suivantes visant à l'amélioration du cadre de vie et profitant aux habitants du Quartier de la Gare :

**TRAVAUX D'INVESTISSEMENT (Montants TTC)**

<b>1 / Conservatoire de Musique et de Danse</b> Mission Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) pour la rénovation BBC Contrôle technique Coordination sécurité et protection de la santé (CSPS)	800 969,40 € 788 921,40 € 9 918,00 € 2 130,00 €
<b>2 / Ecole Elémentaire Victor Hugo</b> Remplacement du revêtement de sol dans la salle des maîtres Entretien de la toiture Local "Ressources" - Pose d'une porte coupe-feu Théâtre - Pose d'une nouvelle porte extérieure Mise en peinture des sols des locaux "Animation" et "Théâtre"	16 204,53 € 3 921,02 € 558,50 € 1 461,04 € 2 960,77 € 7 303,20 €
<b>3 / Transformation de l'ancien bâtiment PAF en Maison de Quartier</b> Maître d'œuvre Contrôle technique Coordination sécurité et protection de la santé (CSPS) Recherche amiante avant travaux Travaux	214 179,23 € 27 844,20 € 3 459,60 € 3 414,96 € 1 045,00 € 178 415,47 €
<b>4 / Voies et éclairage public</b> Rue de Mulhouse – Logis Est : Enrobé pour stationnement aux abords du collectif Mat rond cône parking Quartier de la Gare	8 854,03 € 6 360,00 € 2 494,03 €
<b>5 / Signalisation verticale et horizontale</b> Rue de Mulhouse - Logis Est Stationnement règlementé Quartier de la Gare	3 365,00 € 648,00 € 2 717,00 €
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>	<b>1 043 572,19 €</b>

**TRAVAUX D'ENTRETIEN QUOTIDIEN  
PAR LES SERVICES DE LA VILLE (Montants TTC)**

<b>1 / Espaces Verts</b> Tonte, ramassage des feuilles, nettoyage général, plantation, taille, désherbage, paillage, remplacement de fleurs, abattage, diagnostic arbres, arrosage, préparation de sol, création de gazon, élagage, accotement (1 438,50 heures à 21,51 € = 30 942,14 €) <i>Calcul fait sur la base du taux horaire d'un agent de maîtrise</i> Dépenses sur factures pour un montant de : 627,27 €	31 569,41 €
<b>2 / Propreté Urbaine</b> Balayage des routes et des trottoirs Nettoyage des parcs et des détritus	31 911,36 € 9 104,16 € 22 807,20 €
<b>3 / Centre Technique Municipal</b> Eclairage public, peinture, maçonnerie, menuiserie, serrurerie, signalisation, voirie, manifestations / cérémonies	7 018,83 €
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>	<b>70 499,60 €</b>

Le montant total (travaux d'investissement + travaux d'entretien) s'élève ainsi à 1 114 071,79 €.

.../...

Le projet de rapport annuel 2018 portant sur la mise en œuvre de la politique de la ville était consultable au bureau n° 116 pendant les jours et heures d'ouverture habituels de la mairie et déposé sur le bureau de l'assemblée délibérante.

Après avoir pris connaissance du bilan des actions menées en 2018 et des perspectives d'évolution et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable sur le rapport annuel 2018 du contrat de ville.

Pour extrait conforme  
Saint-Louis, le 15 novembre 2019

Publié le : 20 novembre 2019



Jean-Marie ZOELLÉ  
Maire

Accusé de réception en préfecture  
068-216802975-20191114-D-20191114-16-  
DE  
Date de télétransmission : 18/11/2019  
Date de réception préfecture : 18/11/2019

### Annexe 3 : Avis du Conseil Citoyen du Quartier de la gare

#### **Avis des Membres du conseil citoyen concernant le rapport annuel 2018.**

Les membres soulignent une forte implication des acteurs qui proposent des activités variées.

Une évolution positive est constatée et l'expérimentation mérite d'être poursuivie. Les membres ont souhaité y apporter des compléments d'information sur les cinq enjeux stratégiques à savoir :

##### **- Enjeu stratégique 1 : un quartier (re)pensé... en termes urbanistique, d'aménagement, de déplacement.**

La rénovation des bâtiments se poursuit grâce à l'implication des bailleurs sociaux, ce qui contribue à un meilleur confort, une diminution des charges et un cadre de vie plus agréable (avec des espaces verts aménagés). A poursuivre ...

L'amélioration de la circulation dans le quartier se fait doucement ; un effort est à faire pour convaincre les habitants d'utiliser davantage les mobilités douces et respecter les aménagements extérieurs. Changer les mentalités est une affaire de longue haleine ...

En effet, la vitesse de circulation devrait être régulée à l'entrée de la ville, rue de Mulhouse, notamment entre les deux premiers ronds-points situés entre la gare et la voie rapide.

Les membres du conseil citoyens souhaiteraient davantage être sollicités et associés aux différents groupes de travail en amont des projets tout comme :

-L'aménagement des pistes cyclable et de la voirie.

Un projet d'aménagement de pistes cyclable a été proposé et sera réalisé au cours de l'année 2019.

Même aménagé, le parc situé « Place de la gare » constitue encore une enclave. Les habitants logeant dans les immeubles jouxtant le parc, fréquentent régulièrement ce lieu en période de beau temps, souvent en soirée jusqu'à l'aube, entraînant des nuisances sonores pour le voisinage.

Les travaux d'aménagement de la maison de Quartier ont été réalisés au cours de l'année et finalisés dès le début 2019.

##### **- Enjeu stratégique 2 : des parcours d'insertion et d'emploi optimisés.**

La situation vis-à-vis de l'emploi devient moins dramatique.

Ce succès est dû à une bonne collaboration entre les organismes donnant une formation qualifiante adaptée aux besoins des entreprises locales. Il est évident que cette action doit être poursuivie.

L'apprentissage de la langue est indispensable et il est à renforcer pour pouvoir espérer trouver un emploi. Une quinzaine d'habitants ont fréquentés les cours de Français. La formation en « FLE » est très qualifiante et très valorisante grâce à l'obtention d'un diplôme reconnu internationalement (DELF). Les élèves les plus assidus peuvent s'inscrire dans une

progression linguistique, atteignant différents niveaux (A.1 à B2), leur permettant une reconnaissance auprès d'un employeur. De plus des actions autour de la mobilité ont été proposées par le CCAS en vue d'obtenir le permis de conduire.

Les membres relèvent que de nombreux jeunes semblent encore être désœuvrés et sans activités. Certains habitants ne sont plus répertoriés dans les statistiques de pôle emploi puisqu'ils ont intégré une formation et/ou sont bénéficiaires du RSA.

#### **- Enjeu stratégique 3 : le renforcement de la dimension éducative.**

Le renforcement éducatif en direction des enfants et des jeunes doit être poursuivi car ils sont aussi un vecteur d'intégration des parents ; ceci responsabilise à la fois les jeunes et leurs parents, qui n'ont pas toujours conscience de leur rôle éducatif.

Les espaces dédiés aux parents au sein des écoles sont un bel exemple d'endroits pour créer du lien social et faire passer des informations.

La rénovation de l'école de musique est un autre bel exemple d'initiative à caractère éducatif qui tend à favoriser la mixité sociale. Des tarifs préférentiels, des stages d'initiation devraient être proposés aux habitants, avec le prêt d'instrument et l'aménagement de plages horaire d'apprentissage au sein du conservatoire.

L'installation des boîtes à livres au sein des parcs semble être de bons outils de partage entre les habitants. Il serait judicieux d'installer des panneaux d'affichage et de communication à destinations des habitants du quartier à proximité de ces boîtes.

#### **- Enjeu stratégique 4 : l'accès aux droits et aux services.**

La maison de quartier est le lieu idéal pour favoriser les rencontres, proposer des activités, écouter les résidents et les guider vers les différents services et dans les démarches administratives. C'est aussi le lieu où on peut expliquer les droits et devoirs de chaque citoyen. Le programme des animations de la maison de quartier est présenté au cours des réunions du conseil citoyen. La mise en place d'un temps d'accueil ouvert à l'ensemble des habitants sera proposée au cours de l'année en lien avec les médiateurs sociaux en poste. Des ateliers ponctuels seront mis en place au cours de l'année avec les partenaires sociaux.

#### **- Enjeu stratégique 5 : la sécurité et le renforcement de la prévention de la délinquance.**

Il semble indispensable d'être à l'écoute des habitants du quartier afin de les faire participer aux actions liées à la sécurité.

L'effort doit aussi continuer à porter sur l'encadrement des activités des jeunes.

Le maintien de la tranquillité publique correspond à une attente forte de la population, des moyens techniques tels que la vidéo-protection pourrait être mis en place, ainsi que d'autres moyens humains visant à réguler l'espace public. En effet, la présence humaine est essentielle pour apaiser les tensions et inciter au respect des règles d'usage. L'intervention des médiateurs sociaux, du service prévention, des ASVP favorise cet apaisement.

Les médiateurs sociaux, les assistantes sociales, les bailleurs et les services éducatifs et de police doivent coopérer de manière à gagner en efficacité dans le renforcement de la prévention de la délinquance.

## Annexe 4 : Délibération de Saint-Louis Agglomération

SAINT-LOUIS AGGLOMERATION

Accusé de réception en préfecture  
068-200086088-20191218-18122019p49-DE  
Date de télétransmission : 20/12/2019  
Date de réception préfecture : 20/12/2019

### Délibération du Conseil de Communauté

Membres élus : 78  
Membres en fonction : 78  
Membres présents : 61  
Membres absents : 17  
Procurations : 08

Séance du 18 décembre 2019  
Sous la Présidence de M. Alain GIRNY  
Président de Saint-Louis Agglomération

#### 49<sup>ème</sup> QUESTION

##### Approbation du rapport annuel 2018 sur la mise en œuvre de la Politique de la Ville (DELIBERATION n°2019-263)

La loi n°2014-173 de programmation pour la ville et la cohésion sociale, du 21 février 2014, rend obligatoire pour les Communes et Établissement Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) signataires d'un Contrat de Ville, l'établissement d'un rapport annuel sur la mise en œuvre de la Politique de la Ville.

Le Quartier de la Gare à Saint-Louis, prioritaire au titre de la Politique de la Ville, fait l'objet d'un Contrat de Ville signé le 24 juin 2015.

De ce fait, Saint-Louis Agglomération est tenue d'établir un rapport annuel sur la mise en œuvre de ce contrat. Celui-ci a pour objet de présenter la situation de la collectivité au regard de la Politique de la Ville et de rendre compte des actions permettant d'améliorer la situation des habitants.

Le projet de rapport de l'année 2018 a été soumis pour avis à la Ville de Saint-Louis, au Conseil Citoyen et à la Commission « Politique de la Ville » de Saint-Louis Agglomération.

Vu l'avis favorable de la Ville de Saint-Louis pris par délibération du 14 novembre 2019 ;

Vu l'avis favorable du Conseil Citoyen ;

Vu l'avis favorable de la Commission « Politique de la Ville » de Saint-Louis Agglomération en date du 19 novembre 2019 ;

Et après en avoir pris connaissance, il est proposé au Conseil de Communauté :

- d'approuver le projet de rapport annuel 2018 sur la mise en œuvre de la Politique de la Ville, joint en annexe ;
- de charger le Président ou son représentant de relayer les remarques et les propositions formulées dans les avis ;
- d'autoriser le Président ou son représentant à rendre publics le rapport et ses annexes.

#### Après délibération, le Conseil de Communauté

Il approuve à l'unanimité ces propositions.

Pour extrait conforme,  
Saint-Louis, le 19 décembre 2019

Le Président,

Alain GIRNY